

COMPRENDRE



COMMENT FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES ?

Résultats de la Fabrique Prospective



La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : info@anct.gouv.fr

Directeur de publication : Stanislas Bourron (ANCT) ; Directrice de collection : Agnès Reiner (ANCT) ;
Directrice éditoriale : Annabelle Boutet (ANCT) ; Auteur/trices : Annabelle Boutet (ANCT), Sara Mouette
(ANCT), Sylvère Geniaux (ANCT) ; Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin (ANCT).

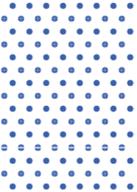
Photographie de couverture : iStock

Contact presse : relations.presse@anct.gouv.fr

Dépôt légal : Mai 2024 ISBN : 978-2-492484-67-4

SOMMAIRE

Avant-propos	4
Introduction	5
La Fabrique Prospective « comment favoriser l'épanouissement des jeunes dans les territoires ? »	6
Paroles de participants	8
Épanouissement des jeunes et bassins de vie : un état des lieux post-Covid	13
Un épanouissement des jeunes fragilisé par la crise de la Covid-19	13
Quelle échelle territoriale pour répondre aux besoins des jeunes ?	17
Quatre enjeux partagés liés à l'épanouissement des jeunes dans les territoires	22
Les espaces de participation ouverts aux jeunes	22
Les éléments de connaissance sur les jeunes à l'échelle du bassin de vie	24
L'accès des jeunes à leurs droits	26
L'articulation entre communes et intercommunalités	27
Synthèses des visions prospectives et des pistes d'action des quatre territoires	29
Communauté urbaine d'Arras : prendre en compte les jeunes et soutenir leur participation	30
Communauté d'agglomération Bourges Plus : agir en faveur des étudiants et plus largement du public jeune	32
Clermont Auvergne Métropole : structurer l'animation de réseau	34
Communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes : soutenir les citoyennetés des jeunes	37
Annexe	41
Bibliographie indicative	41



AVANT-PROPOS

« Comment faire de l'intercommunalité un espace qui favorise l'émancipation des jeunes ? Dépasser les silos de nos politiques publiques, lutter contre les déterminismes sociaux et géographiques, faciliter l'accès aux services (mobilités, santé, éducation, culture, loisirs...). Voilà les enjeux, prioritaires pour les élus d'Intercommunalités de France et explorés par cette Fabrique Prospective. Il faut saluer la qualité de ce programme animé par l'ANCT et le choix qui a été fait d'en consacrer une édition complète à ce sujet atypique. Les jeunesses sont un sujet transversal qui ne se laisse pas enfermer dans une seule politique, un seul ministère, une seule compétence. Intercommunalités de France, aux côtés de son partenaire historique France urbaine, est heureuse d'être partie prenante de cette démarche.

Il faut également remercier les quatre intercommunalités qui se sont engagées à nos côtés pour partager leurs réussites, leurs échecs et leurs ambitions : les agglomérations Foix-Varilhes et Bourges Plus, Clermont Auvergne Métropole et la communauté urbaine d'Arras. Cette expérience atteint son terme, mais les échanges entre les territoires vont se poursuivre et c'est une autre preuve de réussite de cette Fabrique Prospective.

Que nous a-t-elle appris ? Qu'avec ou sans compétence, les intercommunalités s'investissent de plus en plus. Qu'elles sont un bon niveau de coordination des acteurs locaux (communes, monde associatif, de l'éducation populaire). Qu'oser mettre les jeunes au cœur des projets n'est pas qu'un vœu pieu mais une nécessité. C'est ce que montre cette publication, dont nous vous souhaitons bonne lecture ».

Floriane Boulay, Directrice générale d'Intercommunalités de France

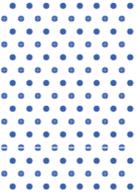
« La Fabrique Prospective « Comment favoriser l'épanouissement des jeunes dans les territoires ? » lancée en 2022 par l'ANCT en partenariat avec Intercommunalités de France s'inscrit pleinement dans les orientations de France urbaine : alliance des territoires urbains, péri-urbains et ruraux et approche transpartisane.

Dans un contexte complexe - alertes sur la santé mentale des jeunes, pauvreté étudiante et salariée, tensions sur le logement, violences en 2023 touchant tous les territoires et des publics de plus en plus jeunes - la Fabrique Prospective confirme certains points :

- l'accès au droit doit être renforcé à travers par exemple Territoires zéro non recours, un ancrage territorial du contrat d'engagement des jeunes, des partenariats solides avec les caisses d'Allocations familiales (CAF) et le ministère de l'Éducation nationale ;
- cette approche doit s'appuyer sur les élus locaux, chevilles ouvrières de la mise en cohérence des politiques publiques sur leur territoire ;
- pauvreté et inégalités de destin restent un défi pour le pacte républicain et appellent à conforter la réponse aux besoins essentiels (alimentation, santé, logement, mobilité...). A des problématiques pérennes doivent répondre des ressources pérennes, nationales et territoriales, et non simplement des appels à projet et des financements complexes et segmentés.

A rebours de discours sur l'abstention, nous souhaitons valoriser les ressources et capacités des jeunesses populaires comme des milieux plus aisés. Les modalités de cet engagement sont hétérogènes, parfois discrètes, toujours singulières. Nos territoires ont fait muter leurs approches et leurs interventions pour aller chercher ces jeunes. La Fabrique Prospective doit inaugurer un travail plus approfondi de mobilisation des territoires urbains volontaires pour porter des politiques et ambitions renouvelées ».

Emmanuel Heyraud, Délégué général de France urbaine



INTRODUCTION

Les jeunes sont au cœur des évolutions de société actuelles, tant liées au contexte de la crise de la Covid-19 qu'aux transitions écologique, numérique, économique, démographique et de l'action publique engagées dans les territoires. Ces évolutions interrogent leur avenir en tant que futurs adultes. En 2022, si les jeunes se disent globalement heureux, trois difficultés dominent : « les difficultés d'argent, les difficultés en matière amoureuse et les difficultés liées aux études »¹. La crise de la Covid-19 a creusé ces difficultés sociales et matérielles (isolement, décrochage scolaire, obstacles économiques, détresse psychologique, etc.) et a renforcé la difficulté des jeunes à se projeter dans l'avenir et à définir leurs attentes. De plus, les formes de participation et d'action des jeunes évoluent, avec un intérêt marqué pour les questions de transition écologique qui impactent nécessairement leur devenir.

Bien qu'il existe de nombreux dispositifs et aides destinés aux jeunes, ils sont parfois méconnus et peu articulés, notamment du fait des multiples statuts et seuils d'âge appliqués, de l'absence de logique de parcours et du grand nombre d'intervenants aux différentes échelles (Etat, collectivités, institutions, professionnels, associations). Pourtant, « la notion de jeunesse renvoie moins à l'âge des personnes qu'à des modes de vies, des « moments » au sein d'une trajectoire personnelle, affective, collective » ; elle recouvre donc une diversité de publics. Or, certains acteurs peuvent méconnaître la diversité de ces publics, ainsi que « (leurs) caractéristiques, (leurs) besoins objectifs et (leurs) attentes souvent non exprimés »².

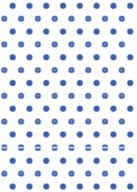
Au regard de ce double contexte d'impacts de la Covid-19 et de transitions, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé en 2022, en lien avec France urbaine (FU) et Intercommunalités de France, la Fabrique Prospective « Comment faire des territoires des espaces ressources qui soutiennent l'épanouissement des jeunes ? ». L'épanouissement est ici entendu comme l'atteinte d'une situation de développement plein et harmonieux qui suppose l'accès, sur chaque territoire, à des ressources permettant l'ouverture à soi et aux autres.

Pendant un an, cette Fabrique Prospective, financée par l'ANCT, a accompagné les élus et les acteurs locaux de quatre intercommunalités : la Communauté urbaine d'Arras (Pas-de-Calais, Hauts-de-France) ; la Communauté d'agglomération Bourges Plus (Cher, Centre - Val de Loire) ; Clermont Auvergne Métropole (Puy-de-Dôme, Auvergne - Rhône-Alpes) ; la Communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhès (Ariège, Occitanie). Leurs échanges avec les représentants de FU, d'Intercommunalités de France, de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), du Forum français de la jeunesse (FFJ) et de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), dans le cadre de la Fabrique Prospective, ont révélé les enjeux auxquels sont confrontés les intercommunalités qui souhaitent favoriser l'épanouissement des jeunes (cf. parties I et II). Pour y répondre, les élus des quatre intercommunalités et leurs groupes de travail locaux ont élaboré une vision partagée et des pistes d'actions à mener sur chacun de leur territoire (cf. partie III).

Notes

¹ Olivier Galland et Marc Lazar, Une jeunesse plurielle, Enquête auprès des 18-24 ans, rapport, février 2022, p. 33

² Elias Sougrati, Revue Urbanisme n°424, mars-avril 2022, p. 40



LA FABRIQUE PROSPECTIVE « COMMENT FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES ? »

La Fabrique Prospective « Comment favoriser l'épanouissement des jeunes dans les territoires ? » visait à accompagner quatre intercommunalités dans l'identification d'actions à mener pour favoriser l'épanouissement des jeunes au regard des trois axes suivants :

- **Mobilité physique et accessibilité numérique**

Quels sont les offres, les accompagnements, les outils à mettre en place sur le territoire afin de lever les freins à l'accès à la mobilité et au numérique rencontrés par les jeunes ? Comment développer la mobilité physique et l'accessibilité numérique afin de favoriser l'accès des jeunes à la culture, au sport, aux connaissances, à la santé, aux espaces de nature ? Comment s'assurer que l'offre du territoire en termes de mobilité et de numérique permette aux jeunes de conduire leurs démarches administratives et éviter le non-recours aux droits ? Comment faire en sorte que la mobilité et le numérique favorisent la découverte par chaque jeune des spécificités de son territoire (du quartier jusqu'à l'intercommunalité) et d'autres territoires (patrimoine naturel, culturel, etc.) ?

- **Outils et financements**

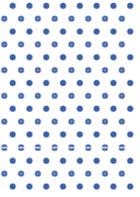
Comment assurer aux jeunes les conditions nécessaires pour se loger, se soigner, s'alimenter mais aussi pour expérimenter des activités, vivre des expériences, se former, innover, entreprendre, sans exigence de retours en termes de résultats (droit à l'échec, droit à l'erreur) ? Par exemple, comment éviter les situations de cumul d'emplois et études, alléger les aidants familiaux, faciliter la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, etc. ? Quels dispositifs, quels médias, quels outils mettre en place pour soutenir et valoriser l'engagement et les initiatives des jeunes pour leur territoire ?

- **Coopération et réseau d'acteurs**

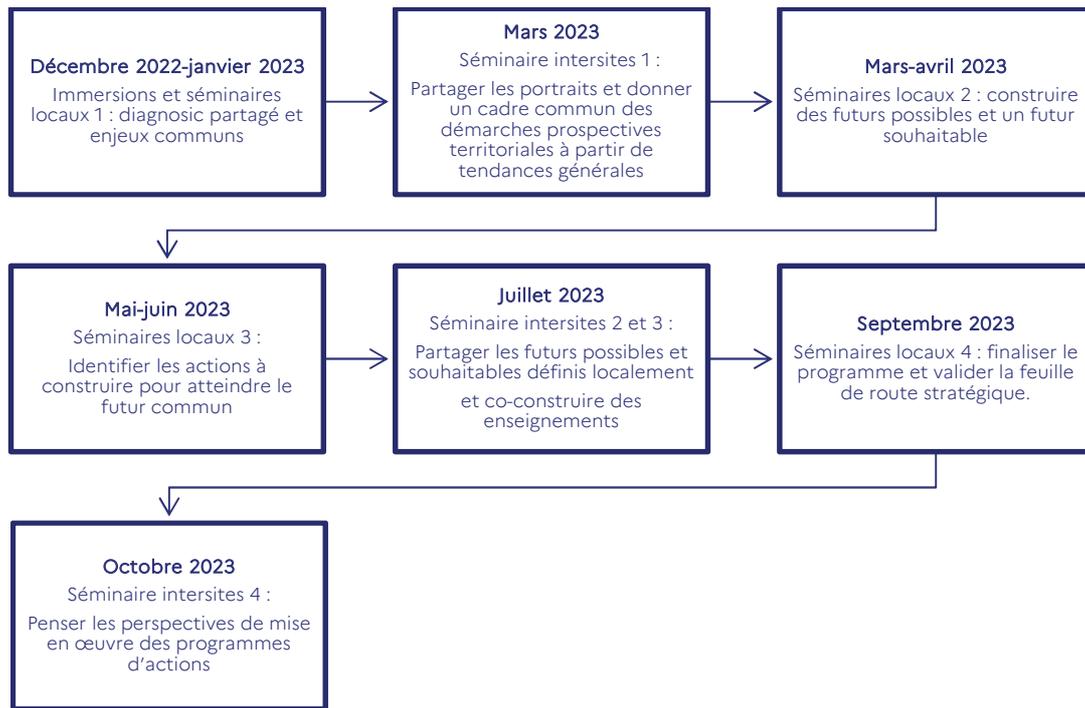
Comment faire en sorte que les acteurs (Etat, collectivités, institutions, professionnels, familles, acteurs économiques, associations) aux différentes échelles (du quartier à l'intercommunalité) apportent collectivement des réponses adaptées à chaque jeune (dans une logique de guichet unique par exemple) et que ces acteurs développent un lien de confiance avec ces publics ? Comment faire en sorte que chaque jeune puisse devenir une ressource pour les autres jeunes de son territoire (pair à pair, partage d'expériences par exemple via les tiers-lieux, etc.) ?

L'animation de la Fabrique Prospective a été confiée par l'ANCT à la coopérative d'études et de recherche Coop'Eskemm. Dans les quatre territoires, Coop'Eskemm a animé quatre séminaires locaux afin d'aider les acteurs locaux à définir des pistes d'actions sur mesure. Les quatre élus des intercommunalités engagées dans la Fabrique Prospective ont chacun mobilisé pour ces séminaires un groupe de travail local composé de vingt à trente acteurs : agents et élus de l'intercommunalité, de la commune ou de communes voisines ; missions locales ; centre communal d'action sociale (CCAS) ; représentants d'association jeunesse ; directeurs d'établissements universitaires et lycées ; services déconcentrés de l'Etat ; etc.

En alternance, quatre séminaires intersites, réunissant les représentants des quatre intercommunalités (élus et agents) et les partenaires nationaux de la Fabrique Prospective (FU, Intercommunalités de France, EHESP, FFJ, Injep) ont permis d'identifier les enjeux partagés par les intercommunalités et de croiser et approfondir les enseignements issus des territoires.



Objectifs des séminaires locaux et des séminaires intersites de la Fabrique Prospective « Comment favoriser l'épanouissement des jeunes dans les territoires ? », Coop'Eskemm



PAROLES DE PARTICIPANTS

« Bienveillance, confiance, solidarité,

Ces trois principes qui, dans leur simple prononcé sont porteurs de sens caractérisent parfaitement dans quel état d'esprit nous avons adhéré à la Fabrique Prospective initiée par l'ANCT « Comment favoriser l'épanouissement des jeunes dans les territoires ».

- *La bienveillance : pas celle pratiquée par certains « caciques » investis de fonctions importantes qui entendent mais restent dans leurs convictions d'anciens ayants « vécus », mais dans l'écoute, le dialogue et l'échange avec la jeunesse sans a priori ! La bienveillance se conjugue avec la tolérance pas celle débridée mais éclairée, celle de nos philosophes des lumières fondateurs de nos principes démocratiques ; les jeunes que nous avons rencontrés partagent en majorité ces principes à condition de savoir dialoguer sans « pontifier ».*
- *La confiance : La jeunesse en ces temps anxieux est en perte de confiance il nous faut redonner confiance dans nos instances élues en les associant aux réflexions sur les enjeux d'avenir dans nos territoires, en les invitant sans filtres technocratiques à s'exprimer sur des thématiques les concernant (santé, mobilité, citoyenneté, culture, éducation...). Dans cet esprit nous avons organisé le 25 avril 2024 une demi-journée jeunesse pour les 12-25 ans « J'influence mon territoire et toi ? » dont l'objectif était d'entendre leurs aspirations, leurs besoins afin de coconstruire le projet de territoire en donnant toute sa place à la jeunesse !*
- *La solidarité : c'est ériger en principe le vivre ensemble dans nos villes, nos villages nos quartiers, ; ces solidarités sont réelles nous avons rencontré des jeunes impliqués dans des actions de partage de leurs expériences, de leurs savoir, des jeunes aidants pour leurs aînés ! Notre volonté : encourager ces initiatives ! La Fabrique Prospective nous a permis d'ouvrir les yeux en nous interpellant sur des idées reçues concernant la jeunesse (indifférente, égoïste) et surtout de partager nos réflexions avec les collègues et délégués des intercommunalités partenaires sur nos politiques envers la jeunesse.*

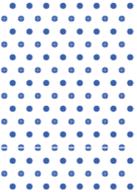
Un souhait : nous retrouver dans un an pour un point d'étape ! »

Jean-Luc Tillard, vice-président en charge du développement des solidarités et préventions, Communauté Urbaine d'Arras

« L'Agglomération Bourges Plus n'est pas en compétence sur la jeunesse. Néanmoins, elle peut légitimer son action au service des jeunes au travers de plusieurs axes identifiés : Enseignement supérieur, Insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans, Convention Territoriale Globale, Politique de la Ville. Participer à ce programme nous a permis de nous poser les bonnes questions, ce qui a généré le dialogue entre élus de l'EPCI sur la manière dont Bourges Plus pourrait compléter son soutien aux communes et dans quels champs.

Les émeutes de juin 2023, cinq mois après le début de la Fabrique Prospective, ont mis l'accent plus encore dans nos échanges sur l'urgence de créer et/ou dynamiser un environnement épanouissant pour la jeunesse dans sa pluralité.

Les séminaires locaux et intersites de la Fabrique Prospective ont permis à nos différents et singuliers territoires de se nourrir des expérimentations et des projets des uns et des autres, dans un souci d'écoute et de critique bienveillantes. Ces séminaires ont fait ressortir les meilleurs axes d'actions possibles avec la certitude commune qu'une politique jeunesse se construit avec les jeunes et surtout pas sans eux.



En tant qu'élue déléguée à la politique de la ville et en tant que présidente de la mission locale, après avoir participé à la Fabrique Prospective, cheminé et poursuivi ma réflexion, je retiens qu'il nous reste beaucoup à progresser et à (ré)inventer sur notre territoire : œuvrer toujours à la simplification des démarches concernant l'accès aux droits au travers d'une coordination efficace et pertinente des acteurs et des politiques publiques, aider à la création d'espaces d'expression, d'information et de rencontres dédiés à la jeunesse dans sa mixité, susciter l'émancipation au travers de la culture et du sport ainsi que l'engagement citoyen, accompagner sur les questions de santé mentale et d'alimentation, faciliter les parcours étudiants et de formation et, enfin, savoir communiquer avec la jeunesse et comprendre ses besoins ».

Catherine Pallot, vice-présidente en charge de la politique de la ville et présidente de la mission locale, communauté d'agglomération Bourges Plus

« La Fabrique Prospective a permis de construire un projet jeunesse, car nous sommes dans un moment de prise de nouvelles compétences pour Clermont Métropole, on part d'une feuille blanche. La construction, le partage et l'échange avec les uns et les autres nous ont permis de tirer les meilleures lignes pour écrire notre page. Il y a eu beaucoup de réflexions et de participation commune aux projets de chacun des territoires.

Ce que l'on peut retenir de la Fabrique Prospective, c'est qu'elle nous a permis à nous élus ou référents techniques d'être entendus sur les difficultés de nos territoires et de se projeter avec eux dans le meilleur avenir pour nos publics jeunes pour essayer de construire au mieux au travers de leur savoir ».

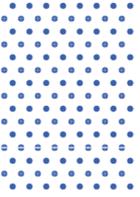
Aline Faye, vice-présidente en charge de la politique de la ville et de la coordination des politiques jeunesse, Clermont Auvergne Métropole

« La Fabrique Prospective nous aura permis de partager des expériences et des trajectoires différentes des nôtres. Ces échanges ont enrichi notre pratique locale en s'inspirant des items qui peuvent dynamiser la politique jeunesse de l'Agglo Foix-Varilhes. J'espère aussi que la valorisation de la Fabrique Prospective sera une véritable boîte à outils pour les intercommunalités qui veulent se lancer ou pour celles qui voudront enrichir leurs dispositifs déjà en place ».

Michel Caux, vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes

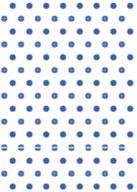
« Ce que nous pouvons retirer de la Fabrique Prospective, c'est que derrière la politique jeunesse à l'échelle de l'intercommunalité, il y a une volonté politique. Nous le voyons bien avec ces quatre intercommunalités qui ont quatre trajectoires politiques en matière de jeunesse différentes. Certaines sont très avancées parce qu'elles portent la politique jeunesse depuis de longues années, d'autres découvrent le sujet ou commencent à l'aborder. Mais en tous cas nous sentons qu'il y a une appétence et que désormais, les jeunes au pluriel font partie des priorités politiques des intercommunalités, au regard de ce qu'elles font par ailleurs. Tout l'intérêt de cette Fabrique Prospective est de dire à chaque intercommunalité que si vous voulez travailler pour vos jeunes, c'est avec vos jeunes, et de dire quels sont les prérequis, les différentes formes d'engagements que vous pouvez mettre en place sur votre territoire ».

Romain Briot, Directeur général adjoint, Intercommunalités de France



« Un des atouts de la Fabrique Prospective est de pouvoir se faire rencontrer des personnes qui ne se rencontrent pas habituellement. Avec ma casquette d'association, j'ai eu peu l'occasion de dialoguer de cette façon avec des intercommunalités. D'autant plus que ce sont des dialogues et des rencontres qui se font sur le temps long, avec des expérimentations, des détours, avant d'arriver à des actions concrètes. En outre, les séminaires ont été animés avec des outils d'éducation populaire, ce qui renforce encore l'intérêt de la démarche. Ce qui ressort de manière assez forte de la Fabrique Prospective, c'est l'enjeu de participation des jeunes dans ces processus et une attention particulière à acculturer les acteurs qui travaillent avec des jeunes, apprendre à leur laisser la place. Si l'on veut mobiliser les jeunes, il faut saisir leur fonctionnement plutôt que d'essayer de les faire rentrer dans des fonctionnements préexistants ».

Jade Bernard-Grignola, Secrétaire nationale Ruralités, Forum français de la jeunesse



LES QUATRE TERRITOIRES ACCOMPAGNÉS³

Communauté urbaine d'Arras

Département : Pas-de-Calais (62)

Région : Hauts-de-France

Nombre d'habitants de l'intercommunalité : 111 567

Président : Frédéric Leturque

Vice-président Développement des solidarités et préventions : Jean-Luc Tillard

Nombre de communes : 46

Date de création : 2012

Communauté d'agglomération Bourges Plus

Département : Cher (18)

Région : Centre-Val de Loire

Nombre d'habitants de l'intercommunalité : 105 487

Présidente : Irène Felix

Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, du Numérique et de l'Enseignement supérieur : Patrick Barnier

Nombre de communes : 17

Date de création : 2002

Clermont Auvergne Métropole

Département : Puy-de-Dôme (63)

Région : Auvergne - Rhône-Alpes

Nombre d'habitants : 301 654

Président : Olivier Bianchi

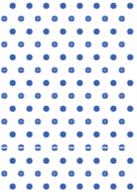
Vice-Présidente en charge de la Politique de la ville et de la Coordination des politiques jeunesse : Aline Faye

Nombre de communes : 21

Date de création : 1999

Notes

³<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/fiche-raison-sociale.php?siren=200069532&arch=01/01/2023&dcou=>



Communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes

Département : Ariège (09)

Région : Occitanie

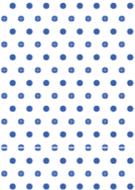
Nombre d'habitants de l'intercommunalité : 32 986

Président : Thomas Fromentin

Vice-président Petite enfance, Enfance, Jeunesse : Michel Caux

Nombre de communes : 42

Date de création : 2016



ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES ET BASSINS DE VIE : UN ÉTAT DES LIEUX POST-COVID

UN ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES FRAGILISÉ PAR LA CRISE DE LA COVID-19

Il n'existe pas « une » mais « des » jeunesses, marquées par des états de transition entre l'enfance et l'âge adulte, qui amènent progressivement les individus vers l'autonomie⁴. L'épanouissement, entendu comme l'atteinte d'une situation de développement plein et harmonieux qui sous-entend l'accès, sur chaque territoire, à des ressources permettant l'ouverture à soi et aux autres, semble pourtant de plus en plus difficile à atteindre pour les jeunes. En effet, dans un double contexte de crise (impacts de la Covid-19) et de transitions (écologique, économique, action publique, démographique, numérique), l'autonomie visée par cette population a été compromise, en parallèle d'une dégradation de son bien-être. En effet, certains jeunes connaissent un renforcement de leurs difficultés socio-économiques préexistantes et plus généralement, on observe un accroissement des troubles psychiques chez les jeunes entraînant une difficulté à se projeter dans l'avenir. Pour autant, des trajectoires de vies emplies d'espoirs se dessinent à l'aune des transitions et des valeurs de sens et d'engagement renouvelé.

Difficultés à se projeter dans l'avenir

Pour tout individu, il est plus difficile de se concentrer sur son épanouissement lorsque ses besoins fondamentaux ne sont pas remplis. En effet, selon la pyramide de Maslow, avant de chercher l'accomplissement de soi, l'individu doit parvenir à remplir ses besoins physiologiques (manger, boire, s'habiller, respirer, dormir, se laver), puis sécuritaires (un toit, une chambre, un endroit sûr, un emploi stable), et enfin d'amour et d'estime⁵. Or, en 2022, selon l'INSEE, le taux de chômage atteint 17,3 % en moyenne sur l'année chez les 15-24 ans, contre 6,6 % chez les 25-49 ans et 5,2 % chez les 50 ans ou plus. Le taux de chômage est calculé au sein des seuls actifs⁶. En 2022, en France, le taux de précarité⁷ des 15-24 ans est à 53 %, et ce constat est plus préoccupant chez les jeunes étudiants : un sur deux ne peut pas se loger ou se nourrir correctement⁸. Outre ces difficultés économiques qui freinent la réponse aux besoins physiologiques et sécuritaires, la dégradation de la santé mentale des jeunes a grandement impacté leur sécurité affective et d'appartenance à un groupe, étant isolés pendant de longues périodes durant la crise de la Covid-19. En juillet 2020, selon l'Observatoire national de la vie étudiante qui a publié les résultats d'une enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire, 51 % des 18-24 ans affirment que la crise

Notes

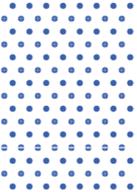
⁴ Elias Sougrati, Revue Urbanisme n°424, mars-avril 2022, p. 40.

⁵ Créée par le psychologue Abraham Maslow en 1943, la pyramide de Maslow a établi une hiérarchie des besoins en faisant des recherches sur la motivation : elle superpose différents niveaux de motivations supposées présentes chez chaque être humain. Les besoins de base représentent les plus importants, et ceux du sommet ne sont supposément accessibles qu'en ayant assouvi les inférieurs. Pour être atteint, chaque niveau doit reposer sur les précédents, stabilisés. <https://www.cairn.info/la-motivation--9782361064273-page-21.htm>

⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248>

⁷ Le taux de précarité calcule la part des emplois précaires (contrats à durée déterminée, intérim et apprentissage) dans l'emploi total. Le taux de chômage des jeunes est nettement supérieur à la moyenne européenne (15,1 % en 2022), qui oscille entre 20% et 30% selon les années (alors qu'il ne dépasse pas 6 % en Allemagne), https://transferts.anct.gouv.fr/EQC338/CAHIERS_FRANCAIS_434_jeunes.pdf

⁸ <https://inegalites.fr/L-evolution-de-la-precarite-de-l-emploi-salarie>



sanitaire a eu un impact surtout négatif sur leur moral⁹. Alors que bon nombre de jeunes se trouvaient dans l’incertitude concernant leur capacité à vivre sereinement dans le présent, ces multiples facteurs cumulés ont renforcé leurs difficultés à se projeter dans l’avenir.

La crise environnementale a également renforcé la difficulté des jeunes à se projeter dans l’avenir. Selon l’Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), il n’existe pas encore de définition de l’éco-anxiété qui fasse l’objet d’un consensus, notamment d’un point de vue médical. Toutefois, dans un rapport de l’*American Psychological Association* (APA), l’éco-anxiété a été désignée comme la peur chronique d’une catastrophe environnementale¹⁰. Elle correspond à une anxiété anticipative face à l’incertitude des effets du changement climatique. Or, cette nouvelle angoisse du futur, qui se vit par des ressentis de stress au présent, vient s’ajouter aux troubles perçus par les jeunes¹¹. En effet, les 15-25 ans ont une perception de la crise environnementale qui diffère de celle de leurs aînés, certains appréhendant « le monde comme allant mal, se caractérisant par une addition de crises sans fin et comme étant sans perspective d’amélioration »¹². Ainsi, les jeunes sont nombreux à adopter un niveau de fatalisme élevé : selon l’Ademe, « beaucoup jugent ainsi qu’il est déjà trop tard pour limiter le changement climatique avant qu’il n’entraîne des effets dévastateurs ou considèrent qu’ils n’ont aucun poids dans la lutte climatique ». L’éco-anxiété peut ainsi entraîner un certain immobilisme chez des jeunes donc une difficulté à s’engager ou construire des projets de vies dans la durée, et participer à la dégradation de leur santé mentale et à la baisse de leur motivation.

Santé mentale

La santé mentale se construit dès l’adolescence à travers le développement des relations sociales et la scolarité. Une bonne santé mentale favorise la capacité à s’ouvrir aux autres, à faire face aux défis de l’existence et à avoir envie de développer son potentiel. Une santé mentale saine affecte donc positivement le plein épanouissement d’un individu tandis qu’une santé mentale dégradée représente un frein à son épanouissement. Le fait de développer une bonne santé mentale dès le plus jeune âge contribue à prévenir l’anxiété et la dépression. Les différents confinements ont eu des effets délétères sur la santé mentale des Français, et en particulier sur celle des jeunes, qui ont connu un impact émotionnel très important sur cette période (perte de repère, sentiment d’isolement, incertitude sur la situation scolaire, stigmatisation, peur de la contamination de son entourage). Les confinements ont de plus révélé des problèmes psychologiques latents chez certains jeunes tels que la dépression. En effet, selon le *think and do thank* « Pour la solidarité », le mode de vie des jeunes générations crée un environnement anxiogène et propice au développement de problèmes de santé mentale du fait des réseaux sociaux et du flot d’information continue¹³.

Face à cette situation, les jeunes ont très largement consulté des psychologues. Entre 2021 et 2022, les consultations ont bondi de 30 % chez les étudiants et le système de soins a eu du mal à répondre à cette importante demande¹⁴. Les troubles évoqués concernent l’anxiété généralisée pour la majorité des jeunes patients et des symptômes dépressifs chez un jeune sur cinq. Depuis la crise de la Covid-19, la santé mentale des adolescents s’est encore dégradée. Le constat est toujours alarmant puisque les idées suicidaires restent une tendance en légère hausse depuis le début

Notes

⁹ https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-10/E_282_%20Impacts%20du%20confinement%20sur%20la%20jeunesse_WEB.pdf

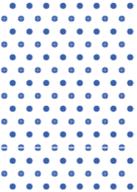
¹⁰ <https://presse.inserm.fr/canal-detox/leco-anxiete-une-maladie-mentale-vraiment/>

¹¹ <https://presse.ademe.fr/2023/06/les-jeunes-de-15-a-25-ans-et-la-crise-environnementale-une-preoccupation-qui-se-traduit-encore-timidement-dans-les-comportements.html>

¹² Ibid.

¹³ https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/ed_2022_leco-anxiete_chez_les_jeunes_4.pdf

¹⁴ https://www.liberation.fr/societe/education/depression-chez-les-etudiants-la-longue-peine-de-la-promo-covid-20230314_WPQ4TSTPZ5FCRCPYND26BIGQMU/



d'année 2023 selon Santé publique France¹⁵. Paradoxalement, l'accroissement généralisé des problématiques mentales chez cette population a permis de débloquent la parole et de légitimer le fait d'aller chercher de l'aide pour des problèmes psychologiques. En effet, face à cette explosion des demandes de soins, le système n'a pas encore su adapter son offre qui est saturée au niveau des cabinets et hôpitaux psychiatriques. La libération de la parole des jeunes aide à questionner leur avenir et la direction qu'ils veulent lui donner. La problématique de la santé mentale est donc intrinsèquement liée au besoin de sens à donner à sa vie et son parcours.

Sens et engagement

Post-covid, selon l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), le moral des jeunes s'est légèrement amélioré et leur optimisme a progressé en parallèle d'un engagement renouvelé dans la société¹⁶. La direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) a interrogé les 18-30 ans en 2023 sur leur état d'esprit et il en est également ressorti que l'optimisme gagnait à nouveau du terrain, avec une prépondérance de mots positifs (« bien », « heureux », « serein », « motivé ») devant largement les verbatims négatifs¹⁷. La recherche de sens vient répondre à ce besoin de se rendre utile et de trouver une logique dans ses actions afin de les mettre au service de ses valeurs. Par exemple, la cause écologique et la lutte contre le réchauffement climatique sont des préoccupations majeures et des moteurs de l'engagement de certains jeunes. Parmi les 16-18 ans, un jeune sur cinq dit avoir participé à une marche pour le climat. De façon générale, 25 % des 18-24 ans ont déjà participé à une manifestation, 57 % de la même tranche d'âge ont déjà signé une pétition et 39 % ont participé à un boycott. Cette proportion importante est révélatrice de la façon dont les plus jeunes peuvent faire preuve d'engagement pour se faire entendre et participer notamment à la vie civique et politique de leur pays.

Un autre type d'engagement concerne l'usage du numérique et la prise de position en ligne par des jeunes pour défendre des causes ou exprimer leurs opinions. Il est supérieur à celui des classes d'âge plus élevées : « 40 % des 18-24 ans partagent leurs opinions sur les réseaux sociaux (contre 27 % des Français en moyenne) et 43 % relayent des messages d'influenceurs sur les causes qui leur tiennent à cœur (contre 25 % en moyenne). Le numérique démultiplie les capacités de mobilisation, dans la rue ou sur le Web, dont les jeunes peuvent prendre l'initiative »¹⁸. Cependant, même si les jeunes sont globalement plus « agiles » dans l'usage du numérique pour prendre position, faire des achats, jouer aux jeux vidéos en réseau et publier des contenus, nombre d'entre eux ne sont pas à l'aise pour réaliser des démarches administratives en ligne : « en 2020, un quart des 18-24 ans éprouvaient des difficultés pour réaliser individuellement leurs démarches en ligne »¹⁹. Dans le rapport « La dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ? » paru en 2022, l'autorité administrative indépendante le *Défenseur des droits* préconise de faciliter l'accès à ces procédures dématérialisées avec la mise en place d'une plateforme administrative unique où seraient réunies toutes les démarches à réaliser par les jeunes²⁰. La plateforme « Un jeune – une solution », encore insuffisamment connue, vise à atteindre cet objectif²¹.

Notes

¹⁵ <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2023/mal-etre-des-adolescents-un-plus-grand-recours-au-dispositif-fil-sante-jeunes-lors-de-la-campagne-jenparlea>

¹⁶ <https://injep.fr/publication/regain-doptimisme-des-jeunes-en-2022-apres-deux-ans-de-pandemie/>

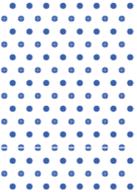
¹⁷ Ibid.

¹⁸ transferts.anct.gouv.fr/EQC338/CAHIERS_FRANCAIS_434_jeunes.pdf

¹⁹ <https://www.strasbourg.eu/3-axes-numerique-responsable>

²⁰ https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=21202

²¹ <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



Les volontaires territoriaux en administration

Le volontariat territorial en administration (VTA) a été inscrit dans le cadre du plan France ruralités lancé en 2023 et reconduit en 2024²². Il permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets. Le VTA s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Les pays et PETR peuvent également embaucher des VTA, notamment s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). À titre plus exceptionnel, des structures portant des postes mutualisés pour le compte de plusieurs collectivités peuvent bénéficier du dispositif. Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin.

L'État aide la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 20000 euros versée sur décision du préfet, dont 5 000 euros de « coup de pouce sac à dos » à reverser au jeune pour ses dépenses d'installation, de fourniture et de mobilité. Le VTA s'adresse aux jeunes âgés de 18 ans à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac +2. Sont notamment visés les jeunes diplômés en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie, etc. En 2024, on compte au total 600 VTA aidés.

Les missions confiées aux jeunes volontaires peuvent notamment consister :

- à la réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel ;
- à la réalisation d'un projet de territoire, notamment dans le cadre de l'élaboration des CRTE ;
- au soutien au déploiement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- à la préparation des dossiers de subvention des différents financeurs (État, Union européenne, collectivités territoriales, etc.) et à appuyer les équipes et les élus dans le montage des projets ;
- à la réalisation d'une veille juridique et financière, notamment pour identifier les financements accessibles.

Le contrat prend la forme d'un contrat à durée déterminée, représentant au moins 75 % d'un temps plein. Le montant de la rémunération est laissé à la discrétion de l'employeur, mais ne peut être inférieur au minimum légal.

Sens et travail

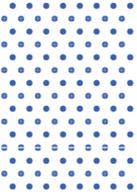
Outre l'accroissement de formes d'engagements différenciées chez les jeunes par rapport au reste de la population, les confinements successifs ont été l'occasion pour certains d'entre eux de se recentrer sur eux-mêmes et leurs choix de vie. Pour ces jeunes, la question du sens à donner à sa vie et dans son travail est devenue prépondérante. En 2022, selon une enquête d'opinion réalisée par la Fondation Jean-Jaurès et la Macif, 56 % des jeunes sont en recherche de sens et d'engagement dans leur vie professionnelle et dans leurs études²³. Le sens au travail varie pour chacun car il représente « la perception qu'a l'individu à la fois de son travail et de son rapport à celui-ci »²⁴. Il rassemble à la fois la réalisation de l'individu à travers son travail (objectif des missions en accord avec ses valeurs, satisfaction lors de l'achèvement d'une tâche, qualité de vie et bien-être au travail) et l'impact de son travail sur sa vie personnelle. Ainsi, sur la question du travail, les jeunes

Notes

²² <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/le-volontariat-territorial-en-administration-470>

²³ <https://presse.macif.fr/actualites/les-jeunes-et-l'entreprise-resultats-du-barometre-2eme-edition-fondation-jean-jaures-macif-9abf-821df.html>

²⁴ Arnoux-Nicolas Caroline, « Chapitre 1. Qu'est-ce que le sens du travail ? », dans : *Donner un sens au travail. Pratiques et outils pour l'entreprise*, sous la direction de ARNOUX-NICOLAS Caroline. Paris, Dunod, « Ressources humaines », 2019, p. 3-58. URL : <https://www.cairn.info/donner-un-sens-au-travail-9782100801107-page-3.htm>



maintiennent un fort degré d'attente tout en aspirant à ce qu'il ne soit pas au centre de leur vie. En effet, pour les jeunes, la relation au travail est plus distante et moins engagée que celle des générations précédentes : un tiers des jeunes souhaite cumuler trois emplois ou plus en tant que freelance/indépendant plutôt que d'avoir un emploi fixe²⁵. Cette différence serait exacerbée par le développement du télétravail²⁶. Au prisme de la transition numérique, les métiers évoluent et les besoins des salariés aussi. Les jeunes de la génération Z²⁷, nés à l'ère du numérique, sont séduits par ces nouveaux modes de travail plus digitaux avec l'usage accru de l'intelligence artificielle et la possibilité de travailler à distance depuis n'importe quel endroit.

De même, alors qu'autrefois en France la sécurité de l'emploi était la priorité pour les salariés²⁸, elle est devenue moins essentielle, comme en témoigne la vague de démissions qui a eu lieu entre 2021 et début 2022, et qui concernent majoritairement des postes en contrat à durée indéterminée (CDI). En effet, un jeune sur deux estime même que le CDI, trop classique, a vocation à disparaître au profit du CDD et du travail en freelance. Selon le baromètre « La génération Z et les nouvelles formes de travail » réalisé par le groupe d'audit Mazars, les jeunes aspirent à plus de flexibilité et d'autonomie et remettent également en cause les modes de management pyramidaux : un jeune sur quatre envisage d'être son propre patron ; 73 % souhaitent que l'entreprise leur permette d'organiser leurs horaires de travail, 59 % de télétravailler autant qu'ils le désirent ; 47 % souhaitent être autonome (par exemple que leur travail soit organisé en fonction d'objectifs plutôt que tenu par des horaires de travail, avoir de la souplesse pour prendre des initiatives...). Le fait d'être responsabilisé va jusqu'à pouvoir participer aux décisions stratégiques de leur entreprise (42 %)²⁹.

QUELLE ÉCHELLE TERRITORIALE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES JEUNES ?

Études, emploi, loisirs, santé, etc. sont autant de besoins courants pour lesquels les jeunes ne trouvent pas nécessairement de réponses dans les communes où ils vivent. Ils doivent donc se déplacer au-delà de leur commune d'habitation ou faire appel à des acteurs qui sont situés dans d'autres communes. Cette échelle territoriale correspondant à la réponse aux besoins des jeunes peut être rapprochée de celle du bassin de vie qui « constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants »³⁰. L'Insee délimite les bassins de vie en plusieurs étapes : un pôle de services est d'abord défini comme une commune disposant d'au moins 18 équipements sur les 35 de la gamme intermédiaire, avec au moins un équipement par domaine (commerces, santé, services aux particuliers, sports, loisirs, enseignement)³¹. Des zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet par la route. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune

Notes

²⁵ <https://www.mazars.fr/a-propos/communiqués-de-presse/communiqués-de-presse-2019/etude-gen-z>

²⁶ Même s'il convient de rappeler que celui-ci ne concerne, même après la pandémie, que moins d'un tiers des salariés.

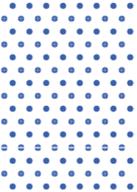
²⁷ Cette génération de jeunes, aussi appelés Millennials, désigne ceux nés entre 1980 et la moitié des années 1990. Aussi appelés les "digital natives", ces jeunes adultes sont constamment entourés des nouvelles technologies. <https://www.morganphilips.com/fr-fra/conseils-et-actus/apres-la-generation-y-quest-ce-que-la-generation-z>

²⁸ « La priorité, pour une majorité croissante de travailleurs, a été jusqu'à présent d'assurer leur sécurité par le travail : avoir un salaire stable et se prémunir contre les risques de la vie (maladie, vieillesse, chômage). », Alexandre Chevallier et Antonin Milza, *Le salariat, un modèle dépassé ?*, Paris, Presses des Mines, Les Docs de La Fabrique, 2017, p. 64, <https://www.la-fabrique.fr/wp-content/uploads/2017/10/Le-salariat-un-mod%C3%A8le-d%C3%A9pass%C3%A9.pdf>

²⁹ <https://www.mazars.fr/a-propos/communiqués-de-presse/communiqués-de-presse-2019/etude-gen-z>

³⁰ <https://www.insee.fr/fr/information/6676988>

³¹ Un équipement est un service, marchand ou non, accessible à la population. Il est répertorié au 1^{er} janvier de chaque année dans la base permanente des équipements (BPE), qui propose un regroupement de certains équipements en gammes : la gamme de proximité comporte 28 types d'équipements (poste, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin généraliste, pharmacie, taxi, etc.), la gamme intermédiaire comporte 35 types d'équipements (police-gendarmerie, banque-caisse d'épargne, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation, etc.), la gamme supérieure comporte 47 types d'équipements (agence Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma, etc.).



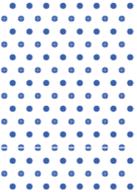
possédant l'équipement le plus proche de la population. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. Des itérations successives permettent de dessiner le périmètre des bassins de vie. En 2022, 1 707 bassins de vie structurent le territoire français, dont 26 dans les départements d'Outre-mer.

Par ailleurs, la réponse à ces besoins est assurée par des acteurs multiples, relevant d'échelles différentes, agissant sur des thématiques particulières et parfois selon des tranches d'âge spécifiques. Ainsi, tous les niveaux de collectivités et leurs groupements œuvrent en faveur des jeunes dans le cadre de leurs différentes compétences :

- L'organisation de la **mobilité** est une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes). Elle est exercée par la région lorsque la communauté de communes n'a pas souhaité prendre la compétence d'autorité organisatrice de mobilité. De plus, la région est AOM régionale donc compétente pour les services d'intérêt régional. La compétence d'AOM peut être exercée au travers d'un syndicat lorsque la compétence lui a été transférée. Toutes ces AOM peuvent appliquer des tarifications spécifiques pour les jeunes selon des conditions et des tranches d'âge variés.
- **L'habitat** est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles. L'élaboration d'un programme local d'habitat (PLH) qui est obligatoire pour les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, doit notamment préciser les réponses à apporter aux besoins de logement des étudiants.
- **L'insertion professionnelle** relève de la compétence des départements au titre de leur rôle de chef de file de l'action sociale³². Dans ce cadre, les départements disposent d'un fonds d'aide aux jeunes en difficulté dans le but de leur attribuer « des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents » conformément à l'article L. 263-3 du code de l'action sociale et des familles. Les autres collectivités territoriales et leurs groupements ont la possibilité de participer au financement de ce fonds. Les départements ont également la responsabilité de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Plus généralement, tous les niveaux de collectivités territoriales y compris les communes, ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale ont la possibilité de participer aux missions locales. Rassemblant l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des organisations professionnelles et syndicales et des associations, les missions locales assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle initiale ou continue, ou à un emploi. À ces fins, les missions locales mènent des actions destinées aux jeunes de 16 à 25 ans.
- **La formation professionnelle et l'orientation** relèvent des régions qui peuvent accorder par exemple des aides individuelles à la formation, organiser l'accompagnement des jeunes à la recherche d'emploi ou encore contribuer à la mise en œuvre du développement de l'apprentissage sur leur territoire.
- **L'action sociale** à destination des jeunes est souvent appuyée sur les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (réussite scolaire, aide au permis de conduire, animations pendant les vacances scolaires, etc.). Depuis la loi Nouvelle organisation

Notes

³² <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-35111QE.htm>



territoriale de la République du 7 août 2015, la création d'un CCAS est obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants et facultative dans les communes de moins de 1 500 habitants³³. Les communes ont la faculté de transférer aux intercommunalités tout ou partie de leur action sociale comme une « compétence optionnelle d'intérêt communautaire », comme une « compétence facultative », ou à ces deux titres à la fois. Les intercommunalités peuvent alors se doter d'un centre intercommunal d'action sociale.

En lien avec l'action de chacune de ces collectivités et de leurs groupements en faveur des jeunes, la loi Égalité et citoyenneté a confié en 2017 aux **régions le rôle de collectivité chef de file en matière de politique jeunesse**³⁴.

Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités à statut particulier peuvent faire l'objet d'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique³⁵. Ce débat porte notamment sur l'articulation et la coordination de ces politiques entre les différents niveaux de collectivités et l'Etat.

Par ailleurs, de nombreuses associations œuvrent pour les jeunes sur les territoires ainsi que des organisations gérées et animées par les jeunes eux-mêmes, telles que celles réunies au sein du Forum français de la jeunesse (cf. encadré p.20).

Bien sûr, l'Etat garde un rôle majeur en matière de politique jeunesse (de 3 à 30 ans avec un cœur de cible de 6-25 ans) via l'action de plusieurs ministères. **Le ministère en charge de la jeunesse assure l'interministérialité de la politique de l'État en direction des jeunes.** L'action de l'Etat regroupe l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parcours des jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement, et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales³⁶. Au niveau national, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), instance consultative placée auprès du Premier ministre, permet un dialogue permanent entre les différents acteurs concernés par les politiques jeunesse : État, collectivités territoriales, associations, jeunes eux-mêmes, organisations syndicales. Le COJ peut être consulté sur les projets législatifs ou réglementaires en rapport avec la jeunesse et examiner toute question d'intérêt général en matière de politique de jeunesse. Il peut également transmettre au Gouvernement des propositions afin d'améliorer la situation des jeunes et doit lui adresser chaque année un rapport d'activité. Au niveau territorial, la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a instauré la mise en place d'un processus annuel de « dialogue structuré territorial » entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics (État et collectivités locales). Les actions en matière de jeunesse s'appuient également sur des expérimentations mises en place par des appels à projets nationaux dans le cadre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) créé en 2008 et du programme d'investissements d'avenir (PIA), ainsi que sur des appels à projets dans le cadre des crédits de la loi pour l'ouverture et le développement économique de l'outremer de 2009. Le FEJ est un laboratoire de l'innovation sociale au service des décideurs publics et des acteurs locaux des politiques publiques de jeunesse. Depuis 2009, ce sont plus de 880 projets expérimentaux qui ont été soutenus et suivis par le FEJ dans le cadre de 28 appels à projets thématiques nationaux.

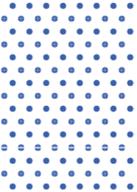
Notes

³³<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Fiche%2007%20-%20L%E2%80%99action%20sociale%20des%20communes%20et%20intercommunalit%C3%A9s.pdf>

³⁴ La loi Maptam du 27 janvier 2014 a renforcé la technique du "chef de filât", c'est-à-dire la possibilité de confier à une collectivité, dite chef de file, un rôle de coordination de l'action commune des collectivités, distinct de tout rôle de décision : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20112-la-repartition-des-competences-entre-collectivites-apres-la-loi-notre>

³⁵ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045215059

³⁶ <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2023/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2023/documents-de-politique-transversale-2023>



Enfin, au niveau européen, la **stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027** s'articule autour de trois axes : favoriser la participation des jeunes à la vie civique et démocratique; connecter les jeunes de l'Union européenne et au-delà pour favoriser l'engagement volontaire, l'apprentissage de la mobilité, la solidarité et la compréhension interculturelle ; soutenir l'autonomie des jeunes, notamment par la qualité, l'innovation et la reconnaissance de l'animation socio-éducative³⁷. La mise en œuvre de la stratégie européenne pour la jeunesse 2019-2027 s'appuie, entre autres, sur les deux principaux programmes européens pour la jeunesse : Erasmus+³⁸ et le Corps européen de solidarité³⁹ (cf. encadré p.21). Le Conseil de l'Union européenne a également établi en 2013 la « garantie pour la jeunesse » dont les fonds visent à proposer aux jeunes de moins de 25 ans, principalement les « NEET » (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) dans des régions et des départements où le chômage des jeunes est supérieur à 25 %, « une offre de bonne qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel ». Pour la période 2017-2020, 1,2 milliard d'euros ont été alloués dont 161 millions d'euros pour la France. Afin de renforcer cet engagement et répondre à un contexte de crise, une nouvelle recommandation, présentée en juillet 2020, vise à garantir une solution pérenne pour chaque jeune, en privilégiant un retour dans le système d'éducation ou de formation chaque fois que cela est possible et en insistant sur la qualité de l'offre d'emploi ou de stage. Cette nouvelle recommandation invite également à évaluer les compétences numériques de tous les jeunes NEET afin de leur proposer « une formation préparatoire spécifique pour renforcer leurs compétences numériques ». En raison du prolongement des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes au-delà de 25 ans, la tranche d'âge des bénéficiaires de cet accompagnement, qui couvrait initialement les 15-24 ans, a été portée à 15-29 ans, le taux de NEET étant plus élevé parmi les 25-29 ans que chez les 15-24 ans. La programmation du fonds de solidarité européen (FSE+) intègre en outre la faculté de financer des actions à destination des jeunes.

Répondre aux besoins des jeunes demande donc une articulation de l'ensemble de ces acteurs, institutionnels et associatifs, à une échelle supra-communale afin d'assurer l'accès des jeunes à une panoplie articulée d'aides et de conseils adaptés aux différentes situations qu'ils rencontrent. Il s'agit pour ces acteurs de proposer à l'échelle d'un bassin de vie une logique de parcours permettant à chaque jeune de se projeter dans un avenir souhaité et de construire les étapes pour y parvenir.

Le Forum français de la jeunesse

Le Forum français de la jeunesse (FFJ) a été créé le 20 juin 2012 en remplacement du Conseil national de la jeunesse. Le FFJ est un espace de représentation des jeunes par eux-mêmes au niveau national mais également d'échange et de travail sur l'ensemble des enjeux que traverse notre société. Il assure quatre principales actions :

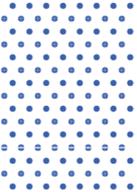
- produire des « avis » : constats et propositions sur l'ensemble des thèmes qui touchent les jeunes (santé, logement, citoyenneté, mobilité...). Ceux-ci sont portés collectivement par les organisations membres du FFJ ;
- saisir les pouvoirs publics sur ces mêmes thèmes ainsi que les structures œuvrant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire et la société civile ;
- agir pour la reconnaissance des organisations dirigées par des jeunes, définies par une gouvernance assurée de façon majoritaire par des jeunes (moyenne d'âge inférieure à 30 ans). Le FFJ appuie dans ce sens le développement de nouvelles organisations et sensibilise les différents

Notes

³⁷ Ibid.

³⁸ <https://info.erasmusplus.fr/>

³⁹ https://youth.europa.eu/solidarity_fr



organes (syndicats, associations, partis politiques, collectivités territoriales, ...) à l'importance de la prise en compte de la parole des jeunes ;

- réaliser une veille sur les questions de jeunesse afin de diffuser ces informations en interne comme auprès des partenaires et acteurs du champ de la jeunesse. Le FFJ organise aussi des séminaires, formations et événements à destination des jeunes et des acteurs jeunesse afin de susciter du débat et des réflexions communes autour de thématiques de société.

Erasmus+ et le Corps de solidarité européen

Erasmus+ est un programme de l'Union européenne qui vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027⁴⁰. Il permet de financer des actions de mobilité des personnels, des élèves et des jeunes, des projets de partenariats, des actions pour soutenir l'élaboration des politiques éducatives et promouvoir la citoyenneté européenne. Le programme, doté d'un budget spécifique de plus de 28 milliards d'euros, permet de financer quatre types d'actions : mobilité à des fins d'éducation et de formation ; coopération entre organisations et établissements ; soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération ; actions « Jean Monnet » dont l'objectif est de promouvoir la citoyenneté européenne. Le programme Erasmus+ fonctionne sur la base d'un appel à propositions annuel⁴¹. Depuis 2021, les actions de « mobilité » sont ouvertes, en plus des étudiants aux jeunes de la voie professionnelle, collégiens, lycéens, enseignants, formateurs et personnels administratifs. Au titre de son principe d'inclusion, le programme vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées, régions ultrapériphériques). Ainsi, un complément financier peut être apporté par Erasmus + en soutien à des structures qui travaillent en lien avec les jeunes, comme une mission locale, vivant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en zones de revitalisation rurale (ZRR).

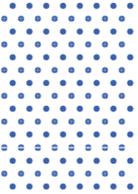
Autre initiative de l'Union européenne, le Corps européen de solidarité permet aux jeunes de 18 à 30 ans de se porter volontaires dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe⁴². L'objectif est de faire participer les jeunes à des activités de solidarité accessibles et de grande qualité, principalement le volontariat, dans le but de renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, l'identité et la citoyenneté européenne. Le corps européen de solidarité **octroie des subventions à des organisations, sélectionnées au terme d'un appel à propositions, qui peuvent être des associations, des organisations non gouvernementales, des collectivités territoriales, des établissements ou organismes publics à but non lucratif, ou des entreprises**. Les jeunes qui souhaitent s'engager dans une activité doivent s'inscrire sur le portail du Corps européen de solidarité : https://youth.europa.eu/solidarity_fr

Notes

⁴⁰ <https://www.education.gouv.fr/le-programme-erasmus-9890>

⁴¹ <https://agence.erasmusplus.fr/>

⁴² <https://www.corpeuropeensolidarite.fr/>



QUATRE ENJEUX PARTAGÉS LIÉS À L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES

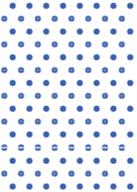
Les élus et agents référents de la communauté urbaine d'Arras, de la communauté d'agglomération de Bourges, de Clermont Auvergne métropole et de la communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes, et les partenaires nationaux de la Fabrique Prospective (FU, Intercommunalités de France, EHESP, FFJ, FU Injep) se sont réunis à l'occasion de quatre séminaires intersites. Leurs échanges ont permis de partager quatre enjeux liés à l'épanouissement des jeunes dans les territoires.

LES ESPACES DE PARTICIPATION OUVERTS AUX JEUNES

Nombre de communes, départements, régions et intercommunalités ont mis en place des dispositifs de participation tels que des conseils de jeunes ou des budgets participatifs (conseils départementaux et régionaux de la jeunesse, conseils de vie lycéenne et conseils académiques de vie lycéenne, maisons des lycéens, conseils centraux des universités, conseils de vie sociale, etc.). Sur un même territoire, un jeune peut donc être multiplement sollicité, ce qui a souvent un effet démobilisateur. Pour les participants à la Fabrique Prospective, il est donc avant tout nécessaire de veiller à limiter la multiplication de ces espaces de participation et à assurer leur bonne articulation.

Les participants ont également convergé sur les limites relatives à ces espaces de participation : faible diversité des jeunes mobilisés, luttes de pouvoir entre jeunes, considération limitée des propositions faites par les jeunes, décalage entre temporalités d'engagement des jeunes et processus décisionnels, décalage entre besoins exprimés et non exprimés par les jeunes et ceux imaginés en réponse à leurs besoins par les communes ou intercommunalités, etc. Pour dépasser ces difficultés, les participants à la Fabrique Prospective ont convergé sur quatre priorités :

- ouvrir les espaces décisionnels aux jeunes en mettant en place des processus démocratiques clairs (notamment modalités de participation et reprise finale des contributions) ;
- former les élus, les agents des communes et de l'intercommunalité et les professionnels aux démarches de participation et à la culture de l'engagement citoyen, afin qu'ils puissent accompagner efficacement les jeunes ;
- valoriser les jeunes ayant développé des compétences dans le cadre de ces espaces (prise de parole en public, éloquence, capacité à argumenter, débattre, négocier, convaincre, etc.) ;
- penser la complémentarité entre la participation institutionnelle des jeunes et des formes de participation moins conventionnelles. Par exemple, des jeunes qui s'engagent informellement dans le cadre de loisirs autoorganisés, tel que la danse dans des espaces publics, ont une expertise d'usage qui peut être mobilisée par la commune ou l'intercommunalité pour enrichir leurs politiques publiques.



Territoires d'engagement, un dispositif de l'ANCT pour conforter l'engagement et la participation des citoyens

Pour aider les collectivités à construire l'action publique locale avec et par les citoyens, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) propose une offre de services complète, intitulée Territoires d'engagement : cellule de conseil face aux défis de la participation, ateliers interactifs, plateforme de ressources en ligne, accompagnement sur la durée. Parmi les services proposés, l'ANCT a mis en place les « projets partagés » : une ingénierie participative déployée simultanément sur 4 collectivités, autour d'un thème commun. Au fil du projet, l'ANCT et les prestataires associés accompagnent chaque territoire dans l'élaboration participative d'un plan d'action qui leur est propre. Ils animent également des échanges et rencontres, pour croiser les expériences, réussites, obstacles, solutions, questionnements entre les territoires parties-prenantes du projet partagé. En 2022, un de ces projets a porté sur « Le droit des adolescents et des jeunes à une vie épanouie ». Son intention était d'imaginer, de façon participative et avec les jeunes eux-mêmes, un positionnement de la puissance publique et de ses alliés comme une source de propositions toujours disponible pour les adolescents et les jeunes, faisant appel à leur capacité d'agir, pour s'engager à leur tour et se sentir appartenant à une communauté de destins. Ce projet s'est déployé dans les villes de L'Île-Saint-Denis (93), Rezé (44), Tarascon-sur-Ariège (08) et le XX^e arrondissement de Paris (75). Les livrables sont disponibles sur la page Territoires d'engagement du site de l'ANCT⁴³ ainsi qu'un film documentaire tiré de cette expérience, réalisé avec les jeunes des territoires.

L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, un réseau pour promouvoir la participation des jeunes à la décision publique

L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) est née en 1991 d'une volonté de différents acteurs, élus locaux, militants associatifs de fédérations d'éducation populaire, professionnels des collectivités locales, convaincus de l'importance d'associer les enfants et jeunes à la construction des politiques publiques. L'Anacej anime un réseau d'élus et de professionnels représentant 535 collectivités territoriales et 20 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Soutenue par l'ANCT, l'association vise à promouvoir la participation des jeunes à la décision publique et à accompagner les collectivités locales dans la mise en place de démarches de participation des jeunes.

Ainsi, l'Anacej attribue un « prix » dont l'objectif est de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local, en récompensant les actions réalisées au cours de l'année précédente par des enfants et des jeunes dans leur collectivité. A l'occasion de l'édition 2023, 130 enfants et jeunes ont été récompensés pour leurs actions au service de leur territoire. Le prix « coup de cœur politique de la ville » a été décerné au comité des jeunes de Dembeni (Mayotte) dont le projet visait à renforcer les échanges entre les jeunes à travers des activités ludiques. Après avoir recherché, fabriqué et expérimenté des jeux, les membres du comité des jeunes sont ainsi allés animer des ateliers dans les cinq villages de la commune pour partager des moments de convivialité et renouer des liens entre eux.

Notes

⁴³ <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/les-projets-partages-529>

LES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE SUR LES JEUNES À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE

Sur les quatre territoires de la Fabrique Prospective, les participants ont partagé le constat d'un manque de culture commune, de valeurs partagées et de travail en collectif entre acteurs de la jeunesse à l'échelle du bassin de vie. Pour lever cette difficulté, les participants ont souligné l'intérêt de disposer d'éléments de connaissances, quantitatifs et qualitatifs (cf. encadré p.25), partagés sur les jeunes de leurs territoires. Il s'agit plus particulièrement de réunir et mettre à disposition l'existant (productions universitaires, Injep, données des collectivités et acteurs de la jeunesse, agences d'urbanisme, etc.), et d'assurer la mise à jour des informations.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire : d'importantes ressources documentaires sur les jeunes

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) est un service à compétence nationale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, créé par décret n° 2015-1771 du 24 décembre 2015. L'Injep est à la fois un observatoire producteur de connaissances et un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport. Sa mission est de contribuer à améliorer la connaissance dans ces domaines par la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation. L'objectif est de partager cette connaissance avec tous les acteurs et éclairer la décision publique.

L'Injep édite régulièrement des publications sur des thématiques et formats variés⁴⁴ : des fiches repères, par exemple la plus récente sur les discriminations subies par les jeunes (février 2024)⁴⁵ ; des rapports d'études (*Le soutien national à la vie associative* parue en mars 2024)⁴⁶ ; des repères bibliographiques (*Le service civique – Bibliographie / Centre de ressources*, 2024/02) ; des notes d'analyses et de synthèses (*Service civique : des variations départementales liées au chômage des jeunes*, février 2024)⁴⁷ et des dossiers collectifs intitulés « agoras débats/jeunes » (le dernier en date porte sur « Les études... et à côté ? Les modes de vie des étudiants »)⁴⁸. Ces ressources sont gratuites et accessibles par tous. Les analyses sont à l'échelle nationale et territoriale.

L'Injep a été mandaté par l'ANCT pour piloter l'évaluation nationale des cités éducatives. Mises en place depuis 2019 dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville, les cités éducatives permettent de financer des actions à destination des jeunes de moins de 25 ans et reposent sur le renforcement d'une communauté éducative comprenant les professionnels de l'éducation, les parents, les services de l'État, les collectivités et les associations. Elle a donné lieu à un rapport d'études intitulé « Évaluation nationale des cités éducatives - Appropriation du programme en matière de continuité éducative, d'orientation-insertion et de place des familles » paru en février 2024⁴⁹.

Notes

⁴⁴ <https://injep.fr/publications/>

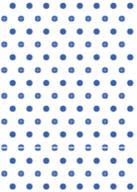
⁴⁵ <https://injep.fr/publication/les-discriminations-subies-par-les-jeunes/>

⁴⁶ <https://injep.fr/publication/le-soutien-national-a-la-vie-associative/>

⁴⁷ <https://injep.fr/publication/service-civique-des-variations-departementales-liees-au-chomage-des-jeunes/>

⁴⁸ <https://injep.fr/publication/les-etudes-et-a-cote-les-modes-de-vie-des-etudiant%2%b7e%2%b7s/>

⁴⁹ <https://injep.fr/publication/evaluation-nationale-des-cites-educatives-2/>



Une analyse quantitative et qualitative de la jeunesse ariégeoise

En Ariège, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs signataires du projet départemental pour des politiques éducatives concertées (services de l'Etat, conseil départemental, caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole, Ligue de l'enseignement, foyers ruraux, etc.) coéditent depuis plusieurs années le site et centre de ressources « Territoires Educatifs »⁵⁰. En 2019, les partenaires ont choisi avant d'engager toute action, de réaliser une « photographie de la jeunesse ariégeoise » c'est-à-dire des jeunes de 11 à 25 ans qui déclaraient habiter régulièrement en Ariège⁵¹.

Pour ce faire, un partenariat a été réalisé avec le département des sciences de l'éducation et de la formation de l'université Toulouse Jean-Jaurès⁵². La méthodologie reposait sur un recueil de données quantitatives (questionnaire auprès de 1100 jeunes) et qualitatives (81 jeunes) afin de cerner les centres d'intérêts des jeunes. L'analyse comprenait un focus territorial (les huit communautés de communes du département découpées en trois zones).

Le travail qualitatif a notamment montré que la famille était le centre d'intérêt premier des jeunes ariégeois, que ceux en activité professionnelle attachaient une importance particulière à rester sur le territoire, ou encore que l'accès à un emploi et à un logement étaient des conditions pour tous (collégiens, lycéens, étudiants, en activité professionnelle, en recherche d'emploi) pour rester vivre sur le territoire. Les résultats ont fait l'objet de quatre restitutions : une auprès du groupe « priorité jeunesse » élargi, et trois auprès des élus du département lors de rencontres programmées les 2, 9 et 16 décembre 2019 à Verniolle, Lasserre et Saint-Quentin-Latour.

Une mobilisation des agences d'urbanisme autour des besoins des jeunes

Au niveau territorial, plusieurs agences d'urbanisme ont déployé leurs outils d'observation en vue d'analyser les besoins des jeunes mais également l'offre à destination de la jeunesse.

L'agence d'urbanisme Flandre - Dunkerque a ainsi élaboré en 2022 des « toiles de l'action sanitaire et sociale » pour mettre en lumière la multiplicité des outils à destination des jeunes en situation de vulnérabilité⁵³. Faites avec et pour les professionnels, ces toiles partent du jeune, de ses besoins et listent les différentes options qui se présentent à lui, les interlocuteurs qu'il peut contacter et le cheminement qu'il peut suivre entre les différentes structures du territoire.

La même année, l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine a réalisé une étude sur les vulnérabilités des 16 à 25 ans⁵⁴. Elle s'intéresse en particulier à trois profils de jeunes - les étudiants, les jeunes actifs et les NEET (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) - et s'interroge sur les manières dont la crise sanitaire de la Covid-19 est venue renforcer ou révéler des situations de vulnérabilités, en termes d'accès au logement, aux soins, à l'emploi et à l'alimentation.

Notes

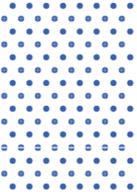
⁵⁰ https://www.territoireseducatifs09.org/actus_initiatives/une-photographie-de-la-jeunesse-ariegeoise

⁵¹ Ibid.

⁵² <https://www.territoireseducatifs09.org/wp-content/uploads/2019/12/diaporama-photographie-jeunesse-ariegeoise-2019.pdf>

⁵³ <https://www.agur-dunkerque.org/blog/l-agur-actualise-ses-toiles-de-l-action-l-action-sanitaire-et-sociale-billet-5002.html>

⁵⁴ <https://www.aua-toulouse.org/les-3-profil-de-la-jeunesse-toulousaine%E2%80%AF-etude-sur-les-vulnerabilites-des-16-25-ans/>



L'ACCÈS DES JEUNES À LEURS DROITS

Face à une situation sociale et sanitaire préoccupante, il est apparu nécessaire aux participants à la Fabrique Prospective de simplifier l'accès des jeunes à leurs droits. L'approche universaliste favorisant le recours au droit laisse place à des dispositifs ciblés tantôt en fonction de la zone géographique, de l'âge, de la situation en matière de logement et d'emploi (étudiants, jeunes éloignés de l'emploi, jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, mineurs non accompagnés, jeunes vivant en bidonville, jeunes en situation d'addiction etc.). L'enjeu est ici de coordonner les professionnels concernés ou *a minima* les informations diffusées par ces acteurs. Pour ce faire, un lieu unique peut constituer une réponse adaptée (cf. encadré ci-dessous). Les participants à la Fabrique Prospective ont également souligné l'intérêt de rendre les jeunes acteurs de ces lieux par exemple en favorisant le portage de projets collectifs.

Le 2D à Morlaix : un espace libre pour les jeunes

Le 2D à Morlaix, dans le Finistère, coordonné par le Réseau d'échange et de services aux associations en pays de Morlaix (Resam), se présente comme un tiers-lieu ressource pour les 18 à 30 ans. Ce tiers-lieu, accompagné par la COLLOC, une entreprise de mise à disposition d'espaces de co-working qui explore les nouvelles manières de travailler⁵⁵, vise à soutenir les jeunes dans la mise en place de leurs initiatives et à promouvoir les dispositifs de soutien qui leur sont dédiés. Il a été développé dans le cadre « Jeunes en TTTrans » (Transversalité, Transitions, Transformations), recherche-action issue du Programme d'investissements d'avenir (PIA) Jeunesse entre 2016 et 2020. Aménagé dans un ancien dojo de 300 m², le 2D est organisé en deux espaces distincts.

Le premier est dédié aux professionnels (Morlaix Communauté, Resam, ULAMIR-CPIE, Point d'accueil et d'écoute jeunes, Centre de loisirs Ker Avel, Point d'information Jeunesse, MJC, Mission Locale, Caf et à l'organisation de permanences pour favoriser l'accès aux droits des jeunes. L'objectif est de faciliter la mise en réseau avec les acteurs locaux (associations, collectivités, jeunes), proposer des conseils et accompagnements à la création d'association et au montage de projets, informer sur les dispositifs d'aide aux initiatives collectives de jeunes (accès aux droits, bourse, mobilité internationale...) et accéder au centre de ressources documentaires.

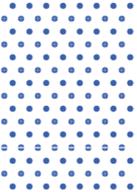
Le second espace est ouvert aux jeunes afin qu'ils s'y retrouvent et montent des projets. Dès 2017, un collectif de jeunes, le Repair, a été missionné par le Résam dans ce sens. Parmi les usagers, sont distingués les acteurs des consommateurs dans le sens où une partie des personnes qui pratiquent le lieu s'y impliquent (les acteurs) alors qu'une autre partie le fréquente sans y mettre une implication (les consommateurs). Les acteurs seraient âgés de 23 à 30 ans alors que les consommateurs seraient plus jeunes (18 à 22 ans). L'estimation de fréquentation du lieu est de 200 jeunes pour 2019 et de 150 pour 2020. La pandémie et les mesures sanitaires ont eu pour conséquence d'atténuer la dynamique collective de vie du lieu.

Pour favoriser la prise d'initiative des jeunes, l'enjeu est de faciliter leur appropriation de l'espace. Le principe de « simplicité d'usage » se concrétise par la mise à disposition des clefs qui peuvent être récupérées au Tempo, restaurant situé sur le port, à l'Auberge de jeunesse située dans la même rue, et à l'IUT qui est en contre bas du lieu. Les profils des jeunes qui pratiquent le lieu sont variés (étudiants, travailleurs, chômeurs, « bobo », « punk à chien », etc.) et les activités initiées sont assez diverses (aménagement du lieu, bricolage, création de jeux en bois, soirée jeux, palets bretons, soirée « bœuf » musical, jeux d'arcade, incubateur de projets, etc.). Des pratiques d'entraide et de conseils entre pairs se sont également développées.

Depuis 2021, un « camion » a été mis en place, dans une logique « d'aller vers » à l'échelle de la communauté de communes, pour faciliter l'accès au lieu aux jeunes des villages voisins.

Notes

⁵⁵ <https://la-colloc.co/>



Espace libre du 2D @Coop'eskemm



L'ARTICULATION ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Agir en faveur de l'épanouissement des jeunes à l'échelle des bassins de vie demande de trouver une bonne articulation entre les politiques et les actions des communes et des intercommunalités, en lien avec les différents acteurs de la jeunesse sur le territoire en particulier le ministère de l'Education nationale et les agences régionales de santé (cf. partie 1). Dans le cadre de la Fabrique Prospective, ce sont trois positionnements possibles des intercommunalités à cette échelle qui ont été explorés par les participants :

- **L'intégration des enjeux de jeunesse dans une politique sectorielle de l'intercommunalité**

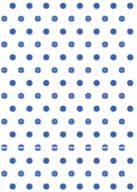
Qu'elles soient obligatoires, facultatives ou optionnelles, certaines compétences exercées par les intercommunalités concernant spécifiquement les jeunes (par exemple, habitat, mobilité, etc.). Certaines intercommunalités peuvent alors choisir de mener un travail spécifique pour intégrer les réponses aux besoins des jeunes dans une politique sectorielle. Ce choix a l'avantage de donner de la lisibilité à l'action publique en faveur des jeunes (une seule priorité est ciblée) dans le respect des champs de compétence des communes et des intercommunalités.

- **L'appui à la complémentarité des politiques jeunesse existantes sur le bassin de vie**

Il s'agit dans ce cas pour les communes et leur intercommunalité de déterminer des priorités d'action partagées ou de mettre en commun et répartir des moyens à l'échelle du bassin de vie. Ce choix permet de respecter les politiques existantes tout en favorisant leur complémentarité. Il suppose une entente forte entre les communes et l'intercommunalité ainsi que l'organisation d'espaces de coopération réguliers.

- **La définition d'une stratégie voire d'une politique jeunesse à l'échelle du bassin de vie**

Les communes choisissent dans ce cas de définir avec l'intercommunalité une stratégie en faveur de la jeunesse pour l'ensemble du bassin de vie, voire de lui confier la mise en œuvre d'une politique spécifique. Au-delà des communes et de l'intercommunalité, ce choix demande de s'articuler aux autres acteurs de la jeunesse (état, département, région, missions locales, associations, etc.).

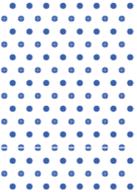


Intercommunalités et métropoles : vers des politiques jeunesse globales

Pour France urbaine, au-delà de la répartition classique par bloc de compétence, les politiques territoriales visant la jeunesse se déploient selon des modèles plus complexes et plus diffus. Il est observé une montée en puissance des intercommunalités en lien avec une évolution des outils. Mobilisés dans le champ de la politique de la ville, les intercommunalités déploient des actions ciblées et un continuum d'action dans le cadre des cités éducatives et des cités de l'emploi. Historiquement, les intercommunalités rurales et urbaines s'investissent fortement dans l'insertion via la mobilisation d'outils territoriaux que sont les plans locaux insertion emploi, maisons de l'emploi et les clauses sociales dans la commande publique. Les métropoles ont en outre repris une série de dispositifs en mobilisant l'article 90 de la loi MAPTAM (fonds d'aide aux jeunes, fonds de solidarité logement ou encore de la prévention spécialisée) et exercent pour une partie d'entre elles le rôle d'organismes intermédiaires du Fonds de solidarité européen (FSE +) finançant notamment des actions dites d'« aller vers ».

Ces nouvelles responsabilités ont conduit les métropoles à déployer des politiques globales à destination des jeunes (ex. Eurométropole de Strasbourg). Plusieurs métropoles ont également fait le choix de s'investir particulièrement dans le pilotage du dispositif contrat d'engagement des jeunes – jeunes en rupture à destination des jeunes très éloignés de l'emploi (ex. Grenoble Alpes métropole). La montée à l'échelle des bassins de vie des enjeux d'accompagnement s'est également observée à l'occasion de la mise en œuvre intercommunale des conventions territoriales globales en partenariat avec les caisses d'allocation familiales en lieu et place des Contrats enfance jeunesse noués à l'échelle communale.

Ce changement d'échelle a conduit plusieurs territoires à repenser les modalités d'intervention et une articulation renouvelée avec le niveau communal : « faire aux côtés de » sans « faire à la place de ». Une telle dynamique s'est observée à l'occasion du déploiement des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et accompagnement à l'emploi (CALPAE) nouées avec les métropoles dans le cadre de la stratégie pauvreté. Ce dispositif reconduit sous la forme des « pactes locaux des solidarités » dont certaines actions sont spécifiquement orientées à destination des jeunes, a constitué dans certains territoires un levier pour bâtir des politiques dédiées de lutte contre la pauvreté des jeunes (ex. Rennes métropole). Le récent dispositif Territoires zéro non recours a conduit plusieurs territoires à déployer dans ce cadre un axe jeunesse spécifique en vue de favoriser l'accès au droit, le non recours constituant une problématique particulièrement aiguë pour ce public. L'implication des bassins de vie a dépassé le champ des politiques obligatoires pour se déployer sur des champs plus volontaristes comme les politiques territoriales de santé certains territoires faisant le choix de déployer des partenariats nouveaux avec les agences régionales de santé autour de la santé mentale des jeunes, objet de préoccupations croissantes. De même, les questionnements se multiplient sur certains publics conduisant à déployer des outils d'intervention dédiés : coopérations avec les collèges, coopération avec les lycées, redéfinition des publics cibles de la prévention spécialisée au niveau de la sectorisation géographique comme de la tranche d'âge.



SYNTHÈSES DES VISIONS PROSPECTIVES ET DES PISTES D'ACTION DES QUATRE TERRITOIRES

Dans le cadre de la Fabrique Prospective, chaque intercommunalité accompagnée a constitué un groupe de travail local diversifié. La coopérative d'études et de recherche Coop'Eskemm a animé quatre séminaires locaux avec chacun de ces groupes de travail, en vue de les aider à élaborer une vision prospective de leur territoire et des pistes d'actions qui répondent aux enjeux partagés identifiés collectivement (cf. partie II).

À l'issue de la Fabrique Prospective, chaque intercommunalité a ainsi disposé :

- d'un portrait de territoire ;
- de la priorisation des objectifs à atteindre à court et moyen terme, et de leurs conditions de mise en œuvre ;
- de la déclinaison opérationnelle de ces objectifs.

Focus sur une méthode collective d'éducation populaire : la lecture en arpentage

Afin que les participants s'approprient les axes de travail de la Fabrique Prospective lors des séminaires locaux 1, la coopérative d'études et de recherche Coop'Eskemm s'est appuyée sur plusieurs méthodes issues de l'éducation populaire. Parmi ces méthodes, la lecture en arpentage a été utilisée afin de favoriser la compréhension et l'appropriation collective de plusieurs documents, ouvrages et articles.

Les participants au séminaire ont d'abord été répartis en groupes de trois personnes. La méthode suivait alors quatre étapes : une lecture individuelle d'une partie du texte ; la présentation de cette partie par chacun des lecteurs au sein de son groupe ; la préparation collective d'une présentation du texte (idées fortes, questions posées, etc.) ; l'analyse avec un autre groupe à partir d'une grille d'écoute active (points centraux, compréhension, liens à la pratique professionnelle, etc.). Dans ce cadre, Coop'Eskemm a proposé des textes pour aborder les axes de la Fabrique Prospective : *Les filles du coin* (2021)⁵⁶ ; *L'intermédiation au service de l'engagement : une forme d'« aller vers »* (2022)⁵⁷ ; *L'expérience des professionnels « référents jeunesse » dans les Deux-Sèvres* (2019)⁵⁸ ; *Le projet y-nove dans l'agglomération grenobloise : une gouvernance partagée avec les jeunes* (2019)⁵⁹ ; *Les raisons du non-recours des jeunes à l'aide publique et leurs attentes concernant l'accès aux droits sociaux* (2021)⁶⁰ ; *Le tiers-lieu Le Parallèle : un espace modulable pour aller au-devant des jeunes* (2022)⁶¹ ; *La coordination partagée : une modalité innovante des politiques de jeunesse de Morlaix Communauté* (2019)⁶² ; *Expérimenter la création d'un tiers lieu jeunesse* (2019)⁶³.

Notes

⁵⁶ [Les filles du coin - Yaëlle Amsellem-Mainguy | Cairn.info](#)

⁵⁷ <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2022-2-page-66.htm>

⁵⁸ [L'expérience des professionnels « référents jeunesse » dans les Deux-Sèvres | Cairn.info](#)

⁵⁹ <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2019-2-page-79.htm>

⁶⁰ [Chapitre 7. Élargir les droits des jeunes | Cairn.info](#)

⁶¹ [Le tiers-lieu Le Parallèle : un espace modulable pour aller au-devant des jeunes | Cairn.info](#)

⁶² [La coordination partagée : une modalité innovante des politiques de jeunesse de Morlaix Communauté | Cairn.info](#)

⁶³ [Expérimenter la création d'un tiers lieu jeunesse | Réseau rural français \(reseau-rural.fr\)](#)

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS : PRENDRE EN COMPTE LES JEUNES ET SOUTENIR LEUR PARTICIPATION

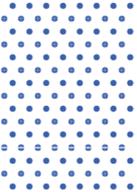
La Communauté urbaine d'Arras (CUA) est située dans le département du Pas-de-Calais en région Hauts-de-France. La ville-centre d'Arras concentre jusqu'à 80 % de la population de l'intercommunalité (soit 87 944 habitants pour une population totale de 109 592 en 2019). L'analyse des besoins sociaux produite en 2020 par la CUA conclut que le territoire est relativement aisé mais présente de grandes disparités sociales. Les jeunes de moins de 25 ans qui représentent 36,4 % de la population de la CUA en 2019, sont particulièrement concernés. En effet, le taux de pauvreté des moins de 30 ans est plus élevé que pour l'ensemble de la population de la CUA. De plus, 26,5% des moins de 30 ans percevaient des revenus égaux ou inférieurs au seuil de pauvreté contre 14,9% pour l'ensemble de la population. Aussi, en 2019, la part de demandeurs d'emploi chez les jeunes (15-26 ans) du territoire s'élève à plus de 30 %.

La CUA entend construire des complémentarités entre l'action métropolitaine et l'action communale à destination des jeunes âgés de 16 et 25 ans. Elle porte aussi l'ambition de construire une approche partagée de la jeunesse au sein de l'intercommunalité et de lui donner une place centrale et territorialisée dans ses politiques publiques

Maisons de ville à Arras, France © iStock - Anna Dudek



Dans le cadre de la Fabrique Prospective, Jean-Luc Tillard, vice-président au développement des solidarités et préventions de la CUA, a constitué un groupe de travail local composé d'une quarantaine de participants : élus et agents de la CUA et des communes en charge des jeunes et des jeunes en service civique, Ligue de l'enseignement, Centre d'accès au droit, Caf, Mutualité sociale agricole, centres sociaux, éducateurs et professionnels de la santé (infirmière et



pédopsychiatre). Le groupe de travail a élaboré la vision suivante pour favoriser l'épanouissement des jeunes sur le territoire de la CUA à horizon 2030 :

- les pouvoirs publics locaux investiraient fortement dans le développement des mobilités douces sécurisées et adaptés aux flux de déplacements des jeunes ;
- un revenu minimum jeunesse (16-28 ans) serait mis en place et conditionné à un engagement citoyen et à un accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale afin de lutter contre le non-recours ;
- un cadre commun de construction des politiques de jeunesse du territoire serait créé à partir des besoins des jeunes. Ce processus serait permis par un travail conséquent de proximité. Des instances de participation réunissant des jeunes et des acteurs locaux permettraient le développement d'une action jeunesse transversale et intégrée.

Afin de traduire cette vision, les élus et les acteurs locaux ont coconstruit quatre pistes d'actions :

- créer un **conseil intercommunal de jeunes** en mobilisant les jeunes dès sa création pour les mettre au cœur de l'action intercommunale, leur donner la parole (besoins, attentes, envies), les entendre, écouter les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre ;
- développer avec et pour les jeunes **une application numérique** centralisant les informations utiles afin de les orienter vers les interlocuteurs les plus aptes à répondre à leurs besoins et situations. A terme, un Pass Mobilité 15-25 ans intitulé « Mobi'jeunes », serait rattaché à l'application afin de référencer leurs déplacements ce qui permettrait aux professionnels de la mobilité d'adapter leurs offres (mobilité douce et transport en commun) ;
- créer un **conseil de vie sociale de jeunes ou une maison pour jeunes** (un tiers-lieu) pour offrir un lieu « ressources », de partage d'informations, sécurisant et chaleureux pour les jeunes pour se retrouver, détecter leurs besoins et les orienter vers les bons interlocuteurs tout en consolidant les coopérations entre les acteurs locaux de jeunesse ;
- proposer un système d'« **ambassadeurs santé mentale** » pour améliorer l'accès aux soins et la prévention des risques chez les jeunes (cf. encadré ci-dessous).

Des « ambassadeurs santé mentale » sur le territoire de la communauté urbaine d'Arras

Une des actions prototypées dans le cadre de la Fabrique Prospective par le groupe de travail de la Communauté urbaine d'Arras est la mise en place « d'ambassadeurs santé mentale ». Cette action vise à améliorer l'accès aux soins et la prévention concernant la souffrance psychologique des jeunes de 16 à 25 ans, réduire la stigmatisation en santé mentale, favoriser le repérage des jeunes en souffrance psychique et orienter le jeune public vers les dispositifs locaux de prévention et de soins. Les « ambassadeurs santé mentale » seraient quatre jeunes volontaires en service civique recrutés par la Maison de l'emploi et des métiers en pays d'Artois. Ils proposeraient des interventions collectives de promotion de la santé mentale et de prévention basées sur la médiation de pair à pair (animation de ciné débat, petit déjeuner santé, forum santé, animation de groupes d'échange, animation d'ateliers). Un accompagnement serait proposé à ces jeunes volontaires dans le cadre de formations spécialisées conduites par un psychologue : premiers secours en santé mentale, promotion de la santé et intervention de pair à pair, écoute active.... A l'issue de la Fabrique Prospective, cette action a été lancée via le fonds d'intervention régional de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS)⁶⁴. Elle sera intégrée au contrat local de santé mentale de la CU d'Arras.

Notes

⁶⁴ <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/index.php/media/121641/download>

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BOURGES PLUS : AGIR EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS ET PLUS LARGEMENT DU PUBLIC JEUNE

En 2020, selon l'INSEE, la Communauté d'agglomération Bourges Plus (CABP) comptait 12 039 jeunes de 15 à 24 ans, représentant 11,7 % de la population totale, ce qui était proche de la moyenne nationale (12 %). La part des jeunes de moins de 20 ans diminue sur la CABP, avec un indice jeunesse de 0,72 en 2018 contre 0,82 en 2012⁶⁵. Bourges est la troisième ville universitaire de la région Centre – Val de Loire après Tours et Orléans avec 4 727 étudiants inscrits dans dix-sept écoles et universités couvrant différents domaines (art, santé, sciences, activités physiques et sportives).

Place Gordaine, Bourges, France © iStock – lucentius

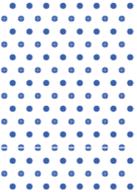


La CABP agit en faveur des jeunes en mobilisant sa compétence « Développement de l'enseignement supérieur et de la formation », avec un vice-président attiré. L'attractivité étudiante est d'ailleurs, aux côtés de l'attractivité économique et touristique, la priorité du projet de territoire adopté en 2021 par la CA⁶⁶. Dans ce cadre, la CA soutient les projets d'aménagement d'équipements, d'installation d'écoles et de développement de filières, qui contribuent au développement économique local. La CABP a également signé une convention territoriale globale avec la CAF visant à améliorer la coordination de l'action sociale et familiale entre les communes. La Ville de Bourges et la CABP veillent de plus à favoriser l'installation des jeunes adultes par le biais du programme de renouvellement urbain et à ce que la jeunesse constitue un axe majeur et transversal du nouveau contrat de ville. Par ailleurs, la CA participe au financement de Mission

Notes

⁶⁵ L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. ([Indice de jeunesse.observatoire-des-territoires.gouv.fr](https://jeunesse.observatoire-des-territoires.gouv.fr))

⁶⁶ <https://www.agglo-bourgesplus.fr/web/medias/files/projet%20territoire.pdf>



locale Bourges – Mehun sur Yèvre – Saint Florent sur Cher au titre de sa compétence économique et travaille avec elle à l’insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en décrochage scolaire (ni en emploi, ni en études, ni en formation) vivant sur le territoire via un accompagnement personnalité et à 360 degrés pour lever les freins périphériques. De plus, en 2009, la CABP a transformé le site Lahitolle en pôle d’innovation-prévention des risques, visant à le faire évoluer en un « vrai campus universitaire » dans le but d’attirer davantage de jeunes (cf. encadré ci-dessous).

Patrick Barnier, vice-président Enseignement supérieur, recherches et transferts de technologies, et Catherine Pallot, membre du bureau communautaire déléguée à la politique de la ville et présidente de la mission locale, ont réuni dans le cadre de la Fabrique Prospective un groupe de travail local d’une trentaine de personnes, fortement mobilisées tout au long de la démarche, en particulier une dizaine de jeunes lors des deux premiers séminaires, principalement des étudiants. La participation d’élus locaux et intercommunaux, de professionnels de la mobilité, du logement et du numérique, de professionnels représentant l’enseignement supérieur et de divers organismes a permis une meilleure compréhension mutuelle et l’émergence d’interrelations. Dans le cadre de la Fabrique Prospective, ils ont élaboré ensemble une vision pour favoriser l’épanouissement des jeunes sur leur territoire à horizon 2030 :

- les mobilités « propres » seraient facilitées en particulier pour les jeunes. L’accessibilité aux transports en commun serait accrue. La couverture Internet serait totale, avec un soutien financier pour les services numériques face à l’augmentation des coûts énergétiques ;
- les jeunes berruyers formeraient une communauté solidaire partageant des espaces de vie et des infrastructures, renforçant ainsi leurs liens et engagements. Les organisations étudiantes collaboreraient pour des actions et projets d’animation locaux. Les acteurs jeunesse seraient proches des jeunes, les collectivités comprendraient ainsi mieux leurs besoins, assurant l’accès à l’information et aux droits pour tous ;
- les jeunes berruyers participeraient activement aux décisions qui les concernent grâce à une coopérative soutenue par la CA. Chaque année, ils bénéficieraient d’un parcours culturel et sportif organisé par un groupe d’acteurs jeunesse. Les collaborations entre pouvoirs publics et associations locales reposeraient sur des conventions pour assurer une coordination efficace.

Afin de traduire cette vision, les élus et les acteurs locaux participant à la Fabrique Prospective ont défini quatre pistes d’actions :

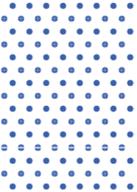
- créer un **lieu de vie** pour les étudiants et les jeunes du territoire pour les informer et les accompagner et leur proposer des espaces pour se rassembler ;
- établir **une instance dédiée à l’animation du réseau jeunesse et développer cette politique jeunes-adultes** (16-25 ans) afin de penser les modalités d’implication des jeunes, mobiliser les communes et les partenaires et définir les contours de la politique jeunesse de la CABP ;
- mettre en place **une solution numérique**, du type application, pour communiquer les ressources et infos locales aux jeunes adultes afin de centraliser les informations destinées aux jeunes, couvrant des sujets tels que leurs droits, le logement, les loisirs, la culture etc. et les guider vers les interlocuteurs les plus appropriés en fonction de leurs besoins et de leurs situations spécifiques ;
- créer **un collectif sur la vie festive de Bourges**, avec notamment des réflexions à mener sur la prévention de la santé des jeunes.

La transformation du site Lahitolle par la CABP en campus universitaire

En 2009, la CABP a transformé le site Lahitolle en pôle d’innovation-prévention des risques, visant à le faire évoluer en un "vrai campus universitaire" dans le but d’attirer davantage de jeunes⁶⁷. À terme (d’ici 2025), ce sont près de 2 000 jeunes qui étudieront sur ce site. L’idée est de créer autour

Notes

⁶⁷ <https://www.agglo-bourgesplus.fr/site/phase-3-lahitolle>



un véritable campus de ville moyenne, jouxtant le centre de formation de la défense, les écoles militaires de Bourges, et les fonctions de recherche et développement du projet technopolitain (centres de ressources du centre technique des industries mécaniques et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (transfert, incubation). Les objectifs du projet sont multiples. Il s'agit à la fois de valoriser une friche industrielle située aux portes du centre de ville de Bourges et de développer l'enseignement supérieur pour tendre vers un campus universitaire. Cela passera par le renforcement du pôle technologique et l'intégration d'un gymnase destiné principalement à l'Institut national des sciences appliquées dans le quartier. Aussi, le but est de développer des surfaces cessibles destinées à l'accueil d'activités économiques à vocation tertiaire en lien avec le développement du territoire / l'attractivité du territoire et la requalification du quartier, par exemple pour développer des immeubles de logement, notamment étudiant, sur le long de la rue de Pignoux et de gérer la pollution industrielle et l'intégration des enjeux environnementaux. Enfin, un dernier objectif concerne l'articulation de la requalification du quartier et le projet de site du Centre de Formation de la Défense.

L'accès à l'enseignement supérieur en milieu rural, un enjeu souligné par le Forum français de la jeunesse

En 2022, le Forum français de la jeunesse a publié un avis afin de faire connaître ses propositions en amont de l'élection présidentielle⁶⁸. Cet avis comprend vingt propositions organisées autour de quatre thèmes : l'éducation, la précarité, la place des jeunes dans la démocratie et l'environnement. La partie sur l'éducation met notamment en avant l'enjeu de l'accès des jeunes vivant en milieu rural, en particulier les jeunes femmes, à l'enseignement supérieur. Dans cette optique, le FFJ souligne notamment l'intérêt de faire de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes un axe thématique dans la programmation 2023-2026 d'Action cœur de ville.

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ : STRUCTURER L'ANIMATION DE RÉSEAU

Située dans le Puy-de-Dôme, Clermont Auvergne Métropole (CAM) comptait, en 2020, 48 806 jeunes de 15 à 24 ans (21 962 de 15 à 19 ans, et 26 844 de 20 à 24 ans), représentant 16 % de la population totale⁶⁹. Si la population de la métropole est plus jeune que celle du département, elle vieillit. Ainsi, en 2018, l'indice jeunesse était de 0,86 c'est-à-dire que l'on comptait 86 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans alors que l'indice jeunesse était de 1,62 en 1990. Les habitants de moins de 30 ans sont les plus touchés par la pauvreté, de l'ordre de 31 % contre 19 % chez les 30-39 ans⁷⁰. L'offre de formation est développée sur le territoire de la CAM (droit, économie, management, lettres, langues, sciences humaines et sociales, culture et communication, santé, agronomie, environnement...), et concerne plus de 40 000 étudiants inscrits à l'université *Clermont* Auvergne et dans des écoles (ingénieurs, commerces...).

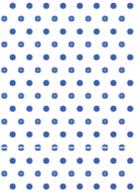
La communauté urbaine Clermont Auvergne est devenue métropole en janvier 2018, suite à une longue histoire de coopération entre les communes du territoire. Par convention passée avec le département du Puy-de-Dôme, la CAM exerce depuis le 1^{er} janvier 2019 les compétences relatives à la prévention spécialisée et gère le fonds d'aide aux jeunes. La métropole s'est de plus dotée

Notes

⁶⁸ https://forumfrancaisjeunesse.fr/wp-content/uploads/2021/12/Avis-n%C2%B09_FFJ_VF.pdf

⁶⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-246300701>

⁷⁰ Insee, Recensement de la population, 2019



d'une stratégie jeunesse formalisée en 2019 dans sa feuille de route métropolitaine 2020-2026. Cette stratégie vise à assurer une cohérence d'ensemble des politiques jeunesse des vingt-et-une communes. Elle comprend quatre priorités :

- permettre aux jeunes l'accès à leur premier emploi ;
- sécuriser les parcours de chaque jeune ;
- renforcer les dispositifs en faveur des jeunes dans les politiques mobilité et habitat ;
- lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la formation.

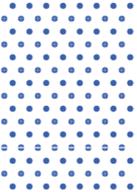
Ces priorités s'accompagnent de l'objectif d'initier un groupe métropolitain constitué de jeunes visant à partager les connaissances sur le public jeune, encourager la transversalité entre secteurs d'intervention et soutenir les partenariats.

Ancienne auberge de jeunesse, Clermont-Ferrand © Sara Mouette



Pour la Fabrique Prospective, Aline Faye, Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville et de la Coordination des Politiques Jeunesse, a constitué un groupe de travail diversifié, réunissant notamment des jeunes en service civique mais également des élus et agents de la CAM et des communes, l'Institut des métiers, le foyer des jeunes travailleurs « Le Phare », le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le point accueil écoute jeunes du CCAS de Clermont-Ferrand, la plateforme de mobilité, les missions locales, l'association Unis-cité et des associations. Ils ont élaboré ensemble une vision à horizon 2030 afin de favoriser l'épanouissement des jeunes sur le territoire de la CAM :

- le service public, par le biais des collectivités locales, agirait sur les thématiques de la mobilité et du numérique dans une visée égalitariste, qui consisterait à garantir une juste répartition des ressources et des moyens sur le territoire métropolitain. Parallèlement, les solidarités de proximité, qu'elles soient familiales, amicales ou communautaires, seraient encouragées pour trouver de nouvelles réponses ou pallier des manques ou des difficultés rencontrées ;



- les pouvoirs publics joueraient un rôle important pour faciliter le recours aux droits. En ce sens, le numérique (l'intelligence artificielle) constituerait un outil au service des agents et des publics. Les jeunes choisiraient leurs parcours plutôt que de le subir et seraient encouragés à développer leur participation citoyenne ;
- les jeunes seraient complètement pris en compte par les acteurs du territoire et participeraient à prendre les décisions qui les concernent. Ils seraient légitimes et auraient des compétences liées à la participation et à la prise de décision pour jouer un rôle central. D'autres acteurs, élus, professionnels, seraient associés aux décisions. Parallèlement, la collaboration métropole/commune se développerait dans le sens d'une meilleure coopération et donnerait une place importante aux jeunes du territoire.

Afin de traduire cette vision, les élus et les acteurs locaux ont élaboré dans le cadre de la Fabrique Prospective sept pistes d'actions à déployer sur le territoire de la CAM :

- réaliser un **diagnostic approfondi de l'accès aux droits des jeunes** ;
- dédier une équipe d'agents (ou d'acteurs) de la CAM pour **soutenir la participation des jeunes aux instances et aux discussions** concernant la jeunesse ;
- créer un **lieu ressource** métropolitain à l'initiative collective des jeunes et aux pratiques culturelles et artistiques pour soutenir l'engagement différencié des jeunes ;
- mettre en place un **fonds d'initiative métropolitain** pour aider les jeunes dans la réalisation de leurs projets (permis de conduire, mobilité, voyages, etc.) ;
- aller à la rencontre des jeunes, notamment les plus éloignés de la ville centre, via un **bus itinérant (cf. encadré ci-dessous)** ;
- coordonner un **parcours de découverte au sein des lycées** afin d'informer et de sensibiliser les jeunes sur leurs droits et les aides locales ;
- créer un **conseil métropolitain de jeunes** représentant les communes, chargé de proposer des actions au conseil métropolitain en lien avec ses compétences.

Un « bus magique » pour aller à la rencontre des jeunes les plus éloignés à Clermont Auvergne Métropole

Dans le cadre de la Fabrique Prospective, le groupe de travail local initié par la CAM a eu l'idée d'un bus itinérant pour aller à la rencontre des jeunes, en particulier ceux vivant dans les quartiers prioritaires et les communes les plus éloignées de Clermont-Ferrand. Dans un souci d'équité, l'objectif est de favoriser l'accès aux droits et aux informations de tous les jeunes du bassin de vie et de relayer les besoins auprès des différents acteurs de la jeunesse. Le groupe de travail local a proposé que les jeunes soient associés en amont du projet notamment pour concevoir l'aménagement du bus et le dispositif d'évaluation de la démarche. La métropole piloterait le projet en lien avec les centres sociaux et les missions locales pour organiser les complémentarités. D'autres acteurs seraient associés tels que : le Point jeunes, le conseil départemental, la région, la préfecture, les services jeunesse des communes, les services métropolitains, l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, des psychologues, des assistants sociaux...

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS FOIX-VARILHES : SOUTENIR LES CITOYENNETÉS DES JEUNES

La Communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes est située dans le département de l'Ariège en région Occitanie. En 2019, elle comptait 31 947 habitants répartis sur 42 communes⁷¹. Foix, la ville-centre, réunit environ un tiers de la population de l'intercommunalité. La part des moins de 25 ans (25,9 % en 2017) est nettement inférieure à la moyenne nationale (29,5 %)⁷². La part des jeunes de cette tranche d'âge n'est plus importante (28,4 %) que dans le seul Quartier Prioritaire (QP) « Centre ancien » de l'agglomération. Aussi, en 2020, 15,8 % des demandeurs d'emploi du territoire avaient moins de 26 ans, ce qui situe le territoire de la CAPFV dans la moyenne nationale (16,1 % en 2020).

Foix - Maisons au bord de l'Ariège © Marcella Barbieri / Popsu



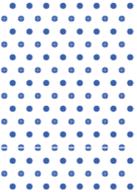
Au titre de sa compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire », la CAPFV est chargée de définir et mettre en œuvre une politique globale de la jeunesse à destination des jeunes âgés de 12 à 25 ans, à travers notamment :

- l'organisation et la conduite d'actions en direction de la jeunesse dans le cadre des politiques contractuelles ;
- l'organisation et la conduite d'actions en matière d'accueil, d'animation, d'accompagnement des projets de jeunes ;
- l'organisation de l'information notamment la mise en œuvre des points information jeunesse (PIJ) et de relais information jeunesse (RIJ) ;

Notes

⁷¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200067791#chiffre-cle-1>

⁷² Les chiffres qui suivent concernant le quartier prioritaire, la ville et l'intercommunalité sont disponibles dans plusieurs documents consultables sur le site web du système d'information géographique de la politique de la ville : <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP009002>



- l'organisation et la conduite d'actions d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale, notamment par le soutien et le partenariat avec la mission locale;
- l'organisation et la conduite d'actions de médiation ;
- l'organisation et la conduite d'actions de prévention et mise en œuvre des partenariats avec les différents dispositifs existants, notamment la Maison départementale des adolescents (MDA)⁷³ et l'Association information prévention addictions (AIPD) dans le but de prévenir les conduites addictives et favoriser l'accès aux soins ou à l'accompagnement;
- l'organisation de l'animation des partenariats avec les différents acteurs locaux publics ou privés du territoire œuvrant dans le domaine de la jeunesse ;
- le soutien à des associations œuvrant en direction de la jeunesse ;
- l'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement de services et de structures en direction de l'accueil de la jeunesse ;
- l'organisation du transport des jeunes dans le cadre des activités mises en œuvre au titre de la politique globale de la jeunesse, notamment l'acheminement vers les équipements culturels et sportifs communautaires (piscine, bibliothèques...).

Cette politique de jeunesse intercommunale est formalisée au sein du projet de territoire « Agglo 2026 » adopté en 2021 par le conseil communautaire. Elle concerne à la fois la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Le territoire est doté d'un équipement, le Pôle Jeunesse collaboratif, porté par l'intercommunalité, accueillant notamment l'Information Jeunesse (Bureau InfoJeunes), la MDA et l'association du Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse Information Prévention (PAAJIP). L'objectif est de regrouper les acteurs qui œuvrent dans les différents secteurs de la vie des jeunes âgés de 15 à 25 ans. La CAPVF a mis en place une convention d'objectifs avec l'association PAAJIP qui mène des actions à destination des jeunes de 11 à 25 ans. Financée à 45 % par la CAPVF, l'association réunit des animateurs, médiateurs et éducateurs.

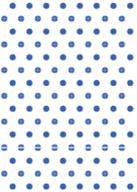
Michel Caux, Vice-Président en charge de la Jeunesse, a réuni dans le cadre de la Fabrique Prospective un groupe de travail d'une trentaine de personnes, composé notamment de nombreux membres du PAAJIP dont quelques jeunes en service civique. Le pôle Jeunesse collaboratif, le service mobilité et aménagement de la CA, ainsi que la préfecture ont également participé aux travaux.

Ils ont élaboré ensemble une vision du territoire visant à favoriser l'épanouissement des jeunes à horizon 2030 :

- les services publics auraient pris conscience de l'impact du changement climatique pour développer des mobilités douces et qui répondent aux besoins de mobilité des jeunes. Les mobilités dans leurs pluralités seraient accessibles à toutes les personnes qui en ont besoin ;
- la place des jeunes et l'identification de leurs besoins seraient mises en avant, ainsi que la coopération territoriale. Dans cette visée, un « guichet unique » serait créé afin de regrouper les acteurs et les informations à destination des jeunes. Un « office central de l'expression des jeunes » pourrait également être mis en place ;
- un cadre commun qui définit les processus de coconstruction des politiques de jeunesse du territoire serait créé, facilité par des temps participatifs qui auraient pour objectif de définir, d'animer et d'évaluer l'action jeunesse transversale et intégrée.

Notes

⁷³ La Maison Départementale des Adolescents (MDA) est un service du Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC). Elle a pour mission d'offrir un accueil réactif, sans conditions, généraliste, anonyme, confidentiel et gratuit aux adolescents et jeunes adultes âgés de 11 à 25 ans ainsi qu'à leurs parents et leur famille.



Le groupe de travail local du Pays Foix-Varilhes a défini onze pistes d'actions pour traduire cette vision :

- recueillir et analyser la parole des jeunes afin de mobiliser les contenus récoltés dans le cadre de la « Talk Box » proposée par le PAAJIP⁷⁴ et identifier les enjeux centraux dans l'expression des jeunes du territoire pour améliorer la prise en compte de leur expression des jeunes du territoire ;
- développer des formations-actions à destination des professionnels de la jeunesse et des particuliers (débat, écoute active et participation) afin de créer une communauté d'acteurs experts de la participation et de la citoyenneté ;
- créer un espace de concertation et de décision avec des rendez-vous entre jeunes, élus, décideurs pour accompagner la prise en compte de la parole des jeunes, former les élus sur les systèmes de co-décision⁷⁵, et faire évoluer la place des professionnels de la participation ;
- organiser des agoras citoyennes⁷⁶ annuelles avec des budgets pour permettre aux citoyens de s'initier au débat et permettre à tous de participer aux décisions sur les jeunes ;
- créer un dispositif itinérant pour permettre à l'ensemble des jeunes du territoire de s'exprimer, notamment à ceux les plus éloignés des espaces actuels de participation ;
- faire connaître les systèmes de soutiens aux jeunes, par une « communauté jeune », engagé dans un rôle de pair auprès d'autres jeunes du territoire ;
- diffuser des informations actualisées sur les jeunes du territoire ;
- créer un guichet unique permettant de recenser et de centraliser les informations avec un dispositif mobile qui permettrait « l'aller-vers »⁷⁷ en se déplaçant sur le territoire ;
- permettre aux jeunes de s'essayer à des professions variées ;
- concevoir un revenu minimum pour permettre l'autonomie des jeunes vis-à-vis de leurs parents et ainsi soutenir financièrement les jeunes dans les transitions vers la vie adulte et leurs accès à l'autonomie.

Le Pôle jeunesse collaboratif de la Communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes

Par délibération du 10 avril 2019, le conseil communautaire de la CAPVF a lancé la construction du Pôle jeunesse collaboratif confiée au cabinet OeCO Architectes⁷⁸. Inauguré le 2 février 2022, cet équipement est à la fois un lieu ressources pour les jeunes et leurs familles, et une « fabrique » d'initiatives et de projets car il regroupe les acteurs de la prévention et de l'accès au soin (Maison des adolescents, Centre de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie), la médiation (PAAJIP), l'insertion (mission locale), l'information (BIJ-PIJ), et de l'accès à la culture et aux loisirs (PAAJIP, association Art'Cade)⁷⁹.

Notes

⁷⁴ Espace d'expression libre (confessionnal anonyme) à destination des jeunes mis en place par un volontaire en service civique au sein du Pôle jeunesse collaboratif. Les réponses sont ensuite diffusées via une émission de radio mensuelle et lors d'évènements à destination de la jeunesse.

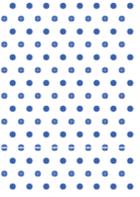
⁷⁵ Processus décisionnel impliquant la participation active et équilibrée de différentes autorités ou parties prenantes. Dictionnaire langue française.

⁷⁶ Les agoras citoyennes ont pour objectif de mettre les citoyennes et citoyens au cœur de la délibération et d'entendre leurs réalités de terrain. Ce sont des espaces de co-décisions.

⁷⁷ Selon le ministère de la Santé et de la Prévention, il n'existe pas de définition officielle de « l'aller vers ». En revanche, de nombreux travaux (études, recherches, articles de presse...) permettent d'en éclairer les contours et les enjeux. L'aller vers est à entendre comme une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics (pas seulement des personnes vulnérables) et engage les acteurs à se situer dans une pratique pro-active, pour entrer en relation avec ces publics. Il ne s'agit pas de construire une méthode ou un dispositif qui serait applicable à tous et à tout service. Le « aller vers » est une approche, une démarche qui concerne à la fois les pratiques professionnelles et les stratégies institutionnelles. https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_de_cadrage_aller_vers.pdf

⁷⁸ <https://www.agglo-foix-varilhes.fr/actualites/construction-du-pole-jeunesse-collaboratif-de-lagglo-foix-varilhes>

⁷⁹ <https://www.art-cade.fr/artcade/>



La décision d'implanter le Pôle jeunesse collaboratif à l'entrée du boulevard François Mitterrand fut prise car il se trouve aux environs des lieux fréquentés par les jeunes tels que la médiathèque, le centre culturel, le centre aquatique intercommunal et le skatepark...

Le programmiste a organisé de nombreuses consultations avec les jeunes, le PAAJIP, le BIJ, la Maison des adolescents, l'association Art'Cade, le Centre de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie, les élus et les agents de la CAPVF et de la commune, les partenaires éducatifs et les parents d'élèves afin que le Pôle soit conçu avec les acteurs de la jeunesse et les futurs usagers. Au terme d'un partenariat avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège, le bâtiment a été essentiellement construit en bois local par des entreprises du territoire. Le bâtiment est conçu avec une façade et une charpente en bois, ardoise et isolant biosourcé (chanvre et mur de terre cuite). Reconnu pour ses performances énergétiques et sa faible consommation en carbone, le Pôle est labellisé « NoWatt » par la région Occitanie⁸⁰.

Foix - Skatepark devant le Pôle Jeunesse © Marcella Barbieri / Popsu



Le coût total du projet s'est élevé à 2 millions d'euros hors taxes, soit 2,4 millions d'euros toutes taxes comprises. La CAPVF, maître d'ouvrage de l'opération, a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne via le Fonds européen de développement régional, de l'État, de la région Occitanie et du département de l'Ariège à hauteur de 69 % du coût hors taxes. La commune de Foix a cédé le terrain à la CA à l'euro symbolique.

Notes

⁸⁰ https://www.agglo-foix-varilhès.fr/fichiers/documents/ACTUALITES/livret_inauguration_pole_jeunesse020222.pdf www.arec-occitanie.fr/actualites/la-region-occitanie-lance-le-2e-appel-projets-batiments-nowatt.html

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Références 2021 - 2024

► **Un an de politiques de jeunesse 2023 (janvier à décembre 2023)**

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep). Mai 2024. 302 p.
<https://injep.fr/publication/un-an-de-politiques-de-jeunesse-2023/>

► **Politiques jeunesse et engagement des jeunes : les actions des intercommunalités**

Intercommunalités de France, Anacej, *Les enquêtes de l'Anacej*, n° 4, avril 2024. 36 p.
https://www.intercommunalites.fr/app/uploads/2024/04/Enquete-Intercommuanlites-de-France_Anacej.pdf

► **Jeunes et Territoires 2050**

Le Rameau, janvier 2024. 69 p.
<https://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2024/01/LR-JT2050-Rapport-BAD.pdf>
<https://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2024/01/synthese-rapport-exploratoire-Jeunes-et-Territoires-2050.pdf>

► **Un portrait positif des jeunes au travail : au-delà des mythes**

Terra Nova et Apec, janvier 2024. 71 p.
<https://www.ifop.com/publication/limpact-du-service-civique-sur-la-citoyennete-2/>

► **Fabrique Prospective « Comment faire des territoires des espaces ressources pour des jeunes ? »
Paroles de participants et de partenaires de la Fabrique**

ANCT, janvier 2024. 6 mn
<https://youtu.be/LGAWS2dupt0>

► **Les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes**

B. Galtier et M. Harfi. France Stratégie, octobre 2023. 364 p.
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/politiques-publiques-faveur-de-mobilite-sociale-jeunes>

► **Quelle société dans 20 ans, au regard des aspirations des jeunes ?**

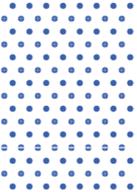
Ceser Nouvelle-Aquitaine. Septembre 2023. 102 p.
https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-11/Rapport_Jeunes_SectionVP-Final-Couv.pdf
<https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-11/Recits-couv.pdf>

► **Place aux jeunes (Dossier)**

P. Bihoux, S. Dauphin, O. Galland, et al. *Cahiers français*, n° 434, juillet 2023. pp. 13-85
<https://www.cairn.info/magazine-cahiers-francais-2023-4.htm>

► **Les chiffres-clés de la jeunesse 2023**

T. Dominichin et J. Timoteo (Injep), mai 2023. 61 p.
<https://injep.fr/publication/les-chiffres-cles-de-la-jeunesse-2023/>



► **Jeunesses des Outre-mer (Dossier)**

A. Regnier-Loilier, M. Tondellier, E. Floury et al. *Agora Débats/Jeunesse*, n° 94, 2023. pp. 26-155
<https://www.cairn.info/revue-agera-debats-jeunesses-2023-2.htm>

► **Expérimenter pour prévenir et lutter contre les discriminations envers les jeunes**

R. Bricet, S. James, A. Grevin (Injep). *Injep Notes & Rapports*, n° 2023/10, octobre 2023. 63 p.
<https://injep.fr/publication/experimenter-pour-prevenir-et-lutter-contre-les-discriminations-envers-les-jeunes/>

► **Jeunesses rurales et enseignement supérieur : des choix sous contraintes**

M. Lauricella (IFE). *Edubref*, n° 16, juin 2023. 4 p.
<http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/EB-Veille/Edubref-juin-2023.pdf>

► **Politiques de jeunesse(s). Actes vidéo de la séance plénière du Cese du 26 avril 2023**

Conseil économique, social et environnemental (Cese), 2023. 114 mn
<https://www.lecese.fr/actualites/evenement-politiques-de-jeunesses>

► **Le(s) « nous » des jeunes des quartiers populaires (Dossier)**

C. Bellavoine, F. Salane, M.-H. Bacque et al. *Agora Débats/Jeunesse*, n° 93, mars 2023. pp. 54-155
<https://www.cairn.info/revue-agera-debats-jeunesses-2023-1.htm>

► **Jeunesses populaires**

Y. Amsellem-Mainguy, B. Coquard, M. Gambino et al. *Etudes Rurales*, n° 2023/2, n° 212, février 2023.
pp. 8-152
<https://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2023-2.htm>

► **Nos jeunes aujourd'hui (Dossier)**

S. El Hair, G. Cazanave, Y. Boero et al. *Administration*, n° 276, janvier 2023. pp. 13-113
<https://www.cairn.info/revue-administration-2022-4.htm>

► **Baromètre de la jeunesse 2022 tome 1 - Moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes en 2022. Résultats du baromètre DJEPVA sur la jeunesse**

S. Hoibian, J. Müller, N. Gruber et C. Millot (Injep et Crédoc). *Rapports d'étude*, n° INJEPR-2022/14, septembre 2022. 66 p.
https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/09/rapport-2022-14-Baro-jeunes_2022_tome1.pdf

► **JeunesseS : pouvoir de dire, pouvoir d'agir**

G. Béalu et F. Lacase (rapp.). *Avis du Cese Pays de la Loire*, septembre 2022. 90 p.
<https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/JeunesseS-Pouvoir-de-dire-Pouvoir-dagir.pdf>

► **Les grands défis des années à venir pour les jeunes**

Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), juin 2022. 92 p.
<https://www.jeunes.gouv.fr/media/346/download>

► **Les politiques de jeunesse des conseils départementaux. Une analyse croisée de deux monographies de territoire**

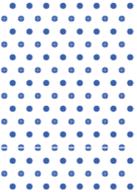
M. Moalic (Laboratoire Arènes) et J. Parisse (Injep). *Rapport d'étude*, n° 2022/11, juin 2022. 82 p.
<https://injep.fr/publication/les-politiques-de-jeunesse-des-conseils-departementaux/>

► **Jeunes (Dossier)**

E. Sougrati, T. Serafini et J. Snali. *Urbanisme*, n° 424, mars 2022. pp. 42-68
<https://boutique.urbanisme.fr/common/product-article/271>

► **Volonté d'engagement et participation démocratique des jeunes**

M. Pisani et K. Occansey (Cese). *Avis et rapports du Cese*, n° 2022-003, mars 2022. 123 p.
<https://www.lecese.fr/travaux-publies/volonte-dengagement-et-participation-democratique-des-jeunes>



► **La jeunesse dans les politiques locales : échelons de décision et partenariats (Dossier)**

P. Loncle, E. Maunaye, Tellier et al. *Agora débats/jeunesses*, 2022/3 (n° 92). pp. 56 à 144
<https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2022-3.htm>

► **Territoires et transitions. Enjeux démographiques - Jeunesse et vieillissement de la population, des enjeux différenciés selon les territoires (3^e partie)**

ANCT - Observatoire des territoires. *Cahier de l'Observatoire des territoires*, n° 1, janv. 2022. pp. 90-99
https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-02/anct_211125_observatoire_des_territoires_hd-pap_0.pdf

► **Une jeunesse plurielle. Enquête auprès des 18-24 ans**

O. Galland et M. Lazar. Institut Montaigne, janvier 2022. 87 p.
<https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/une-jeunesse-plurielle-enquete-aupres-des-18-24-ans-rapport.pdf>

► **« Une jeunesse, des jeunesses » : Comment les jeunes réinventent-ils l'engagement politique ?**

P. Loncle, T. Chevalier et A. Djavadi. *The Conversation*, 18 novembre 2021. 25 mn (podcast)
<https://theconversation.com/une-jeunesse-des-jeunesses-comment-les-jeunes-reinventent-ils-lengagement-politique-171899>

► **« Une jeunesse, des jeunesses » : peut-on vraiment parler de « Génération Covid » ?**

C. Peugny et A. Djavadi. *The Conversation*, 4 novembre 2021. 24 mn (podcast)
<https://theconversation.com/une-jeunesse-des-jeunesses-peut-on-vraiment-parler-de-generation-covid-171165>

► **Développer la pensée critique avec les professionnels de la jeunesse et les jeunes adultes des quartiers populaires**

ANCT, novembre 2021. 44 p. Coll. Agir
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/developper-la-pensee-critique-avec-les-professionnels-de-la-jeunesse-et-les-jeunes-adultes-des-723>

► **L'égalité des chances, jalon des politiques de jeunesse**

M. Lubin (Sénat). *Rapport du Sénat*, n° 848, septembre 2021. 360 p.
<http://www.senat.fr/rap/r20-848/r20-8481.pdf>

► **Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural**

Y. Amsellem-Mainguy. Presses de Sciences Po, 2021. 264 p. Coll. Académique
<https://www.cairn.info/les-filles-du-coin--9782724627350.htm>

► Retrouvez la sélection bibliographique ANCT

« [Jeunesse, la comprendre pour mieux l'accompagner](#) » (13 p.), publiée en décembre 2022

► Accédez à toutes les sélections bibliographiques *Veille & Territoires*

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/bulletin-veille-et-territoires-138>



Les jeunes sont au cœur des évolutions actuelles de la société. S'ils se disent globalement heureux, ils rencontrent des difficultés financières, affectives et professionnelles. La crise de la Covid-19 a creusé ces difficultés sociales et matérielles (isolement, décrochage scolaire, obstacles économiques, détresse psychologique, etc.) et a renforcé la difficulté des jeunes à se projeter dans l'avenir et à définir leurs attentes. Des transitions au long cours (écologique, numérique, économique, démographique) soulèvent également la question de la place laissée aux jeunes dans la société et la manière dont leurs territoires de vie peuvent leur ouvrir des perspectives positives pour construire leur avenir. Bien qu'ils existent de nombreux dispositifs locaux et nationaux à leur intention, ils peuvent être méconnus par les jeunes et manquer de coordination.

Au regard de ce contexte, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé, à l'initiative de France urbaine et Intercommunalités de France, et en partenariat avec l'École des hautes études en santé publique, le Forum français de la jeunesse et l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, une Fabrique Prospective visant à identifier comment favoriser l'épanouissement des jeunes dans les territoires. Il s'agissait plus spécifiquement d'identifier les actions à mener à l'échelle des bassins de vie pour faciliter la mobilité physique et numérique des jeunes ainsi que leur autonomie financière et d'initiatives, tout en renforçant la coopération des acteurs.

Pendant un an, cette Fabrique Prospective, financée par l'ANCT, a accompagné les élus et les acteurs locaux de quatre intercommunalités : la Communauté urbaine d'Arras (Pas-de-Calais) ; la Communauté d'agglomération Bourges Plus (Cher) ; Clermont Auvergne Métropole (Puy-de-Dôme) et la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (Ariège).

Dotée d'une sélection bibliographique, cette publication présente les résultats de leurs travaux qui ont conduit à la co-construction d'une vision à long terme et de pistes d'actions à mener à court terme dans chacune des quatre intercommunalités ainsi qu'à l'identification des enjeux liés à l'épanouissement des jeunes sur les territoires.

COMMENT FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES ?

Résultats de la Fabrique Prospective



En partenariat avec

